

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
• 1 à 12 pages..... 200 F • 16 à 28 pages..... 600 F • 32 à 44 pages..... 1 000 F • 48 à 60 pages..... 1 500 F • Plus de 60 pages..... 2 000 F	• TOGO..... 20 000 F • AFRIQUE..... 28 000 F • HORS AFRIQUE..... 40 000 F	• Récépissé de déclaration d'Associations..... 10 000 F • Avis de perte de titre foncier (1er et 2è insertions)..... 10 000 F • Avis d'immatriculation..... 10 000 F • Certification du JO..... 500 F

N.B : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi. Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'Imprimerie TOMETY Tél : 225 06 14 / 908 49 83 / 947 35 86- 05 BP 225 LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 27 01 LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculations)

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de : Lomé, Tsévié, Aného, Vogan, Kévé, Notsé, Agou, Kpalimé, Danyi, Atakpamé, Amlamé, Sotouboua, Blitta, Sokodé, Bafilo, Pagouda, Kara Niamtougou et Dapaong.

Suivant réquisition n° 22940, déposée le 07-01-02, M. M'BA Koffi Batanta, profession de Militaire, demeurant à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 06a 95ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoényivé, et borné au Nord par le lot 287, au Sud par le lot 291 bis, à l'Est par une rue non dénommée de 10m et à l'Ouest par les lots 289 et 290.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24989, déposée le 28-07-04, Mlle ASSAGBAVI Adjowavi, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Bè Kpota, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Djifa et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété KOUTOUATI et à l'Est par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26635, déposée le 02-05-06, Mme MOREIRA Raimatou Akoua Ayélo Ahonam, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin Habitat. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 26a 56ca, situé à Lomé Afiao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ségbé et borné au Nord par la collectivité Madjago Anani, au Sud et à l'Est par la collectivité Togan Ago et à l'Ouest par la collectivité Zokogbé Wodino.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26650, déposée le 02-05-06, M. MOREIRA Thierry Sylvestre Eséenam, profession de Médecin, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Habitat. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 03ca, situé à Lomé Aflao Ségbé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kpodji et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété Agbégnigan Koffi, au Sud par une rue de 14m et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26975, déposée le 06-10-06, Mme Ahlonkoba Mawuëna Jeanne AKUE, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 28ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacavéli et borné au Nord par le lot n° 463, au Sud par le lot n° 467 à l'Est par le lot n° 465 et à l'Ouest par une rue en projet de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mlle POOVI Adoudé AKOUE et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27187, déposée le 18-12-06, Mme IDE K. Abidé épouse MABOUDOU, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Agoényivé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Adétikopé, préfecture du Zio connu sous le nom de Kpotavé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par la propriété ASSIMADI à l'Est par la propriété ASSIMADI et à l'Ouest par la propriété DOLLA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27403, déposée le 11-04-07, M. WOGOMEBU Kodjovi, profession de Tailleur, demeurant et domicilié à Lomé Adakpamé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4a 12ca, situé à Dévikinmé (Aného), préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par la collectivité Agbégblogna, à l'Est et à l'Ouest par la propriété Amou Gana.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27456, déposée le 09-05-07, Mlle VOSSAH Dzatugbé, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 83ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hodan Kopé et borné au Nord par le lot n° 64, au Sud par une rue en projet de 16m, à l'Est par la collectivité HOMAWOO et un lot sans numéro et à l'Ouest par le lot n° 71.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27482, déposée le 18-05-07, Mlle LAWSON Dôpé Soukou, représentée par LAWSON Akouété, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Aného Dague, préfecture des Lacs, et borné au Nord et à l'Est par la propriété Tongnevi Kossi, au Sud et à l'Ouest par Néglokpé Akovi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27484, déposée le 18-05-07, Mlle LAWSON Dôpé Soukou, représentée par LAWSON Akouété, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Aného Dague, préfecture des Lacs, et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété Tongnevi Kossi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27533, déposée le 06-06-07, M. SODJI A. Emmanuel, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14a 85ca 25, situé à Lomé Agoé-Nyivé Cacavéli, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacavéli, et borné au Nord par les lots 602, 603, 604 et 605, au Sud par une rue de 10m, à l'Est par le lot 613 B et à l'Ouest par les lots n° 609 et 610 B.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. et Mme SODJI Faustin et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27569, déposée le 20-06-07, Mme ATCHOU Adjoa épouse KOMLA, profession de Professeur de CEG, demeurant et domiciliée à Lomé Totsi. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 11ca 54, situé à Lomé Agoényivé (Anomé), préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anomé et borné au Nord par une rue existante de 14m et 28m, au Sud par la collectivité Tsoulou, à l'Est par une rue existante de 14m et une réserve administrative et à l'Ouest par une rue existante de 28m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27573, déposée le 26-06-07, Mme AMEKE Donougna Jeannette, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9ha 24a 49ca, situé à Tsévié Kpomé, préfecture du Zio connu sous le nom de Avédzi et borné au Nord par les collectivités KENOVI et NOUTSOUDE, au Sud par la collectivité TSADI, à l'Est par la route Nationale n°34 Lomé Vogan de 23m et à l'Ouest par la collectivité TOVON.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27601, déposée le 05-07-07, Mme GADO Adjovi Delalé, profession de Directrice de Sté, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14a 39ca 20, situé à Lomé Kélégougan Rives du Zio, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Rives du Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par le lot 1100, à l'Est par une rue non dénommée de 22m et à l'Ouest par les lots 1101 et 1102.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27668, déposée le 20-07-07, M. AGBESHIE Sassou Pascal, profession de Fonctionnaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un

terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 59ca, situé à Lomé Agoényivé zone nord de la gendarmerie, préfecture du Golfe, connu sous le nom de zone nord de la gendarmerie et borné au Nord par les lots n° 125 et 128, au Sud par des rues non dénommées de 16m et 20m, à l'Est par une rue non dénommée de 20m et à l'Ouest par les lots n° 124 et 123.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27669, déposée le 20-07-07, M. AGBESHIE Sassou Pascal, profession de Fonctionnaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18a 35ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par le lot n° 50 et à l'Ouest par les lots n° 53 et 54.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27684, déposée le 27-07-07, Mme GNACADJA Mireille, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 60ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi, et borné au Nord par une rue en projet de 20m, au Sud par une rue en projet de 14m, à l'Est par le lot 243 et à l'Ouest par le lot 242 A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27702, déposée le 06-08-07, M. AKLOBESSI Kouassi Kwaovi, profession de Propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 52a 80ca, situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture du Zio, et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par une rue de 20m, à l'Est par la route Mission-Tové Légbassito et à l'Ouest par la collectivité Aziakpè et la propriété Annih Kossi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme AKLOBESSI Ayabavi Akofa et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27703, déposée le 06-08-07, M. AKLOBESSI Kouassi Kwaovi, profession de Propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 29a 81ca, situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture du Zio, et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par la route Mission-Tové Légbassito et à l'Ouest par la collectivité Aziakpè et la propriété Annih Kossi

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle AKLOBESSI Ablanvi Diane et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27712, déposée le 09-08-07, Mme KWASI Nyadéogblopé, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Agbalépédogan. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 70ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par les héritiers Acolatsé Alex Agbaglo et au Sud par une rue de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27715, déposée le 10-08-07, Mme LAURIANO do Régé Ahoéfa Nora, profession de Propriétaire, demeurant et domiciliée à Lomé Agbalépédogan. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13a 17ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, et borné au Nord par les lots 372 et 373, au Sud par une rue non dénommée de 20m, à l'Est par le lot 369 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27749, déposée le 22-08-07, Mme TONYI AMEGADJIN Aku Kakra, profession de Revedeuse, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 57a 16ca 35, situé à Lomé Sanguéra Konhé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Konhé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité kpami et au Sud par les propriétés TOVLO et EKLAN.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27758, déposée le 24-08-07, Me ASSOGBAVI-GBEDEY Adjowavi Malodjo épse GBEDEY, profession de Notaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 29a 91ca, situé à Aného-Nimanya, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Nimanya, et borné au Nord par une rue de 12m, au Sud par la propriété Gaba Kwawu, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. GBEDEY Franklin Serge Koffi Woekédjé et Mme GBEDEY Adjoavi Malodjo et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27760, déposée le 24-08-07, Me AGBA-LABSEOU Passimazoué, profession de Notaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2ha 17a 47ca, situé à Davié-Tékpo-Lantomé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Lantomé, et borné au Nord par TENGUE Komlan, au Sud par Zilevou Kossi, à l'Est par Zilevou Laboudja et AZIAMI Kodjovi et à l'Ouest par TENGUE Komlan et GAVI Agbékonyi.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux MM. AKPADJOKO Ayao et AKPADZOKO Kodzovi Tomé et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27761, déposée le 24-08-07, Me AGBA-LABSEOU Passimazoué, profession de Notaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3ha 57a 21ca 77, situé à Tsévié Davié (Atsagomé), préfecture du Zio, connu sous le nom de Atsagomé, et borné au Nord par la propriété DEKPO Aholou et la propriété DEKPO Ahou, au Sud par la propriété BOKOR Kobli et la propriété DOVO Néglo, à l'Est par la propriété ELAGBE Kossi et à l'Ouest par la propriété AZIAVE Kodjo.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux MM. AKPADJOKO Ayao et AKPADZOKO Kodzovi Tomé et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27763, déposée le 24-08-07, Me AGBA-LABSEOU Passimazoué, profession de Notaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3a 45ca, situé à Lomé Agbalépédogan

préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot 1818, au Sud par une rue non dénommée, à l'Est par le lot n° 1816 et à l'Ouest par les lots 1814 et 1815 A.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. SALEMA Efougoda et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27764, déposée le 24-08-07, M. DAGBA Komlan, profession d'Etudiant, demeurant et domicilié en Belgique. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 02ca, situé à Lomé Hédjranawoé (Rives du Zio), préfecture du Golfe, connu sous la nom de Rives du Zio et borné au Nord par le lot 207, au Sud par le lot 204, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par le lot n° 206.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27770, déposée le 29-08-07, Me ASSOGBAVI-GBEDEY Adjoavi M., profession de Notaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 92ca, situé à Lomé Sagbado préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord par le lot n° 73, au Sud par le lot n° 78, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par le lot 79.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mme ADIGO Sidémého Akossiwa et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27771, déposée le 29-08-07, Me ASSOGBAVI-GBEDEY Adjoavi, profession de Notaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Aflao Apédokoé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apédokoé Gbamame et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par BOTOZAN Kossi Kouma et au Sud par une rue de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. ATSU Kokouvi Dieudonné Lebon et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27772, déposée le 29-08-07, Me ASSOGBAVI-GBEDEY Adjoavi, profession de Notaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République

togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 30ca, situé à Lomé Baguida Kpogan Agodéké, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kpogan Agodéké et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud et à l'Ouest par la propriété AGBO Akoda et à l'Est par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. NADHON-AZO Kwamiga Agbétoglo et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27776, déposée le 31-08-07, Mme ANTHONY Dodzi Amavi, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Akodesséwa. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08ha 69a 76ca, situé à Tsévié Lilikopé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Lilikopé et borné au Nord et à l'Est par AZIWO Apékou, au Sud par Anthony Komlan et à l'Ouest par SEMEHO Kodjovi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27782, déposée le 28-08-07, M. DOSSOU-GAVON Kodjo Djifa Judicaël, profession d'Elève, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01ha 01a 60ca, situé à Aképé Lieu dit Vovui-gbléta, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Vovui-gbléta et borné au Nord par M. et Mme AKAKPOVI Codjovi, au Sud et à l'Est par Kossi AGOBO et à l'Ouest par NOUFUPE AZANGLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27792, déposée le 04-09-07, M. KOGOE Plinga Akawiliou profession de Gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 06ca, situé à Lomé Atiéguo Rives du Zio, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Rives du Zio et borné au Nord par le lot 380 B, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par le lot 381 et à l'Ouest par le lot 380 B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27797, déposée le 06-09-07, M. DZADA Kossi Benoît profession d'Employé d'hôtel, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 70ca, situé à Lomé Agoè Nyivé Fiove, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiove et borné au Nord par le lot n° 789, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par le lot n° 781 et à l'Ouest par les lots 786 et 787.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27798, déposée le 07-09-07, M. ADADO Kokou Ségno profession d'Aviateur à Shell Aviation, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 00ca, situé à Lomé Adakpamé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adakpamé et borné au Nord par le lot n° 31, au Sud par le lot n° 32 B, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot n° 32 C.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27805, déposée le 11-09-07, Mlle AKWEI Rejoice Agnès, profession de Directrice de Société, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15a 95ca 94, situé à Lomé Kélégougan, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kélégougan et borné au Nord par le lot n° 146, au Sud par une ruelle de 6m, à l'Est par une rue de 20m et à l'Ouest par la voie express de 70m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27806, déposée le 11-09-07, M. PADARO Meweinadéou profession de Professeur de Maths au Lycée, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08a 17ca, situé à Lomé Agoényivé Sorad, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sorad et borné au Nord par une voie de 70m, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par un passage de 6m et à l'Ouest par le lot n° 254.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. AGNEKETHOM Pawoumodom et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27809, déposée le 12-09-07, Rev. ADZEWODA Kofi Etonam profession de Pasteur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01ha 48a 44ca, situé à Vogan-Agbopé, préfecture de Vo, connu sous le nom de Sevamondji et borné au Nord par la propriété GUETI AKPAGLO et la propriété AGBIDIADJETEY, au Sud par la propriété BAKOU Akitivi et la propriété KOGNO N'SOUVIA, à l'Est par la propriété SODJEHOUE et à l'Ouest par la propriété DAKOU AKITIGAN.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise des Assemblées de Dieu et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27810, déposée le 12-09-07, M. KOKOBISSI Outaré, profession d'Ingénieur Génie Mécanique, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 14a 12ca, situé à Lomé Agoényivé Logopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par KETEKOU Nouwozan Kokou et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27812, déposée le 17-09-07, M. AMUZU Kofi et Mme MENSAH Homialo épouse AMUZU, profession de Commerçants, demeurant et domiciliés à Lomé. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à Lomé Attiégo, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot 256, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par le lot 254 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27815, déposée le 18-09-07, Mme KAO Yem-bla, profession de Pharmacienne, demeurant et domiciliée à Lomé Akodesséwa. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 47ca, situé à Lomé

Agbalépédogan, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Massohoin et borné au Nord par une rue en projet de 14m, au Sud par le lot n° 92 bis, à l'Est par une rue en projet de 14m et à l'Ouest par le lot n° 90 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27817, déposée le 17-09-07, M. ADODO Agossou Stanislas, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 00a 67ca, situé à Lomé Agoènyivé-Hointo, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hointo et borné au Nord par le lot n° 4 B, au Sud par le lot n° 5, à l'Est par des lots non dénommés et à l'Ouest par la route nationale n° 1 Lomé Atakpamé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27820, déposée le 14-09-07, M. AFANOUKOE Woblasse profession d'Ingénieur de TP à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02h 83a 90ca, situé à Noepe Gofi, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Gofi et borné au Nord par Safui Jean Mari et NOUWASIO Kpetor, au Sud par la collectivité AZOBLI, à l'Est par la collectivité KLOMEGA et la collectivité AKPALU et à l'Ouest par KPODZO Gbotsui.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27821, déposée le 14-09-07, M. AFANOUKOE Woblasse profession d'Ingénieur de TP à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 01ca, situé à Lomé Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wuiti et borné au Nord par les lots n° 91 bis et 101 bis, au Sud par les lots n° 93 et 102a, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. AMEFIA Koffi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27822, déposée le 14-09-07, M. AFANOUKOE Woblasse profession d'Ingénieur de TP à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non

interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 60a 00ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord par une rue existante de 14m, au Sud et à l'Ouest par des rues existantes de 16m et à l'Est par la propriété DJOKOTO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27823, déposée le 14-09-07, M. AFANOUKOE Woblasse profession d'Ingénieur de TP à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 28ha 90a 86ca, situé à Tsévié Kpévégé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Bégbé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité KLOVE Kossi et à l'Ouest par la collectivité KEKESI TOVOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27834, déposée le 20-09-07, M. TASSOU Kazaro, profession de Professeur d'Université, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 49ca, situé à Tsévié Kpali Tovinou, préfecture du Zio, connu sous le nom de Tovinou et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AHOVON Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27837, déposée le 24-09-07, M. BEWELI Médébè, profession d'Inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédogan. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 56a 49ca, situé à Lomé Agoènyivé (Avinato), préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avinato et borné au Nord par la propriété Midodji, au Sud par la propriété AZIANSI, à l'Est par la propriété AKADJA et à l'Ouest par les propriétés GAGLI Goudjou et AGON Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27837, déposée le 24-09-07, M. BEWELI Médébè, profession d'Inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédogan. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 56a 49ca, situé à Lomé Agoènyivé (Avinato), préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avinato et borné au Nord par la propriété Midodji, au Sud par la propriété AZIANSI, à l'Est par la propriété AKADJA et à l'Ouest par la propriété GAGLI Goudjou et AGON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27838, déposée le 24-09-07, M. BEWELI Médébè, profession d'Inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédogan. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03ha 97a 42ca, situé à Tsévié Kpevego Koumi, préfecture du Zio, connu sous le nom de Koumi et borné au Nord par la collectivité EZE GAGBAN et la collectivité AYRA, au Sud par la collectivité AYRA, à l'Est par la nationale n° 1 Lomé-Dapaong et à l'Ouest par l'axe voie ferrée Lomé - Blitta.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27840, déposée le 25-09-07, M. TSOGBE Yawo Agbessi, profession d'Ingénieur Génie Civil, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord par le lot n° 9, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par le lot n° 16 et à l'Ouest par le lot n° 15.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27841, déposée le 25-09-07, M. TSOGBE Yawo Agbessi, profession d'Ingénieur Génie Civil, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 15a 76ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de la Pampa et borné au Nord par les lots n° 712 et 714, au Sud par une route non dénommée de 24m, à l'Est par le lot n° 717 et à l'Ouest par le lot n° 711.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27842, déposée le 25-09-07, M. TSOGBE Yawo Agbessi, profession d'Ingénieur Génie Civil, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 08ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord par le lot n° 14, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par les lots n° 9 et 16 et à l'Ouest par le lot n° 15.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27843, déposée le 26-09-07, M. MIJIYAWA Moustafa, profession de Médecin, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un trapèze irrégulier d'une contenance totale de 04a 77ca, situé à Lomé Agoènyivé Houmbi, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au Nord par le lot n° 1056, au Sud par le lot n° 1060 B, à l'Est par les lots n° 1058 B et 1059 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27846, déposée le 26-09-07, Me PIYAKI Assoumanou, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 10ca, situé à Lomé Agoènyivé (Vakpossito), préfecture du Golfe, connu sous le nom de Vakpossito et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité ADANTO, au Sud par une rue non dénommée de 16m, et à l'Est par rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle KPIKI Pyalo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27848, déposée le 27-09-07, Mme DJRAMEDO Mablé Clémentine, profession de Propriétaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 83ca, situé à Lomé Aflao Avédji, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avédji et borné

au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 16m, au Sud par les lots n° 147 bis, 151 bis et le lot n° 152 et à l'Ouest par les lots 145 bis, 147 bis et 151 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27849, déposée le 27-09-07, Me MATHE Messan, profession de Jurisconsulte, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Soted. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 73ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord par les lots n° 106 et 108, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par le lot 111 et à l'Ouest par le lot n° 104.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27850, déposée le 27-09-07, Me MATHE Messan, profession de Jurisconsulte, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Soted. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 96ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord par le lot n° 136, au Sud par une rue non dénommée de 24m, à l'Est par le lot n° 139 et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27853, déposée le 28-09-07, Mme QUAYE Adolé Ablavi, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08a 78ca, situé à Lomé Agoényivé (Rives du Zio), préfecture du Golfe, connu sous le nom de Rives du Zio et borné au Nord par les lots 342 et 341, au Sud par une rue en projet de 20m, à l'Est par le lot n° 344 et à l'Ouest par le lot n° 346.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27854, déposée le 28-09-07, M. SETHO Y. Paul Dodji, profession de Directeur de Ste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une

contenance totale de 17a 98ca, situé à Aného Dévikinmé, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Dévikinmé et borné au Nord par une rue existante de 14m, au Sud par une rue existante de 12m, à l'Est par les Héritiers Aveto Amah Ayité et à l'Ouest par une rue existante de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27859, déposée le 01-10-07, M. TCHANGANI Simbossouani, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 14a 24ca 82, situé à Lomé Agoényivé (Daliko), préfecture du Golfe, connu sous le nom de Daliko et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ATIGLI Kossi et à l'Est par la propriété AWANYO KPOTOGBI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27860, déposée le 01-10-07, Mme TUKPUI Afiwa Epé, épouse PORTO RICO, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 51ca, situé à Lomé Agoényivé Houmbi, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au Nord par une rue en projet de 20m, au Sud par une rue en projet, à l'Est par une rue de 12m et à l'Ouest par le lot n° 243.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27862, déposée le 01-10-07, M. AKUESON Adoté QUAILE-VON, profession de Gérant de Société, demeurant et domicilié à Lomé Bè Houvéme. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 58ca, situé à Lomé Bè Akodessewa (Houvéme), préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houvéme et borné au Nord, au Sud et à l'Est par une parcelle non dénommée et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27868, déposée le 03-10-07, Me ADJA MOROU, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble

urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 02ca, situé à Dapaong Sito Nassablé, préfecture de Tône, connu sous le nom de Sito Nassablé et borné au Nord, par une rue non dénommée de 10m, au Sud par les lots n° 59 et 58, à l'Est par le lot n° 56 et à l'Ouest par le lot n° 53.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. KANGBENI Mintré et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27869, déposée le 03-10-07, M. AMEMAVOR Eli Komlan, profession d'Interprète Traducteur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à Lomé Aflao Totsigan, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsigan et borné au Nord par le lot n° 657, au Sud par le lot n° 659, à l'Est par les lots 660 et 661 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27870, déposée le 03-10-07, M. VOSSAH Dodji, profession d'Informaticien, demeurant et domicilié à Paris (France). Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 86ca, situé à Lomé Aflao Wonyomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wonyomé et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité ZOTOU, au Sud par une rue de 20m et à l'Est par la route nationale n° 5 Lomé - Kpalimé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27871, déposée le 03-10-07, M. AGBEMBLE Amévi Eric et Mme AGBEMBLE Yoyo, profession de Commerçants, demeurant et domiciliés à Londres Angleterre. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08a 00ca, situé à Lomé Avépozo, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avépozo et borné au Nord par une rue de 20m, au Sud par une rue de 14m, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité APALOO

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27872, déposée le 03-10-07, M. KOULOUMA Palouki, profession de Comptable, demeurant et domicilié à Lomé quartier Djidjolé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité

togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 50ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture du Zip, connu sous le nom de Adétikopé et borné au Nord par la propriété Binizi Essobozouwé, au Sud par la collectivité KEGOU, à l'Est par une rue existante de 14m et à l'Ouest par la propriété Binizi Essobozouwé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27873, déposée le 03-10-07, M. SAKPA Koofi Sessimé, profession d'Inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Aflao Apédokoé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apédokoé et borné au Nord par une rue existante de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété HOVE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27874, déposée le 03-10-07, M. SAKPA Koofi Sessimé, profession d'Inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 90ca, situé à Lomé Aflao Apédokoé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apédokoé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété HOVE et à l'Est par une rue existante de 24m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27875, déposée le 03-10-07, M. SAKPA Koofi Sessimé, profession d'Inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à Lomé Aflao Apédokoé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apédokoé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété HOVE et à l'Ouest par une rue existante de 24m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27880, déposée le 05-10-07, Me PIYAKI Assoumanou, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10a 37ca 85, situé à Lomé Kélégougan, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kélégougan et borné au Nord par une rue de 28m, au Sud par le lot n° 83, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par les lots n° 79 et 80.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. KATAKITI Afoh Gado et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27881, déposée le 05-10-07, Me PIYAKI Assoumanou, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 01ca, situé à Lomé Agoènyivé Sogbossito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sogbossito et borné au Nord et à l'Est par la collectivité Toglo Sogbo, au Sud et à l'Ouest par des rues de 28m chacune.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. TELOU Balakiyem et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27882, déposée le 05-10-07, M. DJADOU Djodji Togo'ntho, profession d'Opérateur Topographe du Cadastre à la retraite, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé Bè Château Est. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 39ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m, au Sud par le lot n° 1468 C, à l'Est par le lot n° 1468 B et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. DJADOU Koffi Edem et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27889, déposée le 09-10-07, Mme APEDO Adjoa Dzigbodi née DOH et M. APEDO Koffi Pierre, profession de Restauratrice et chauffeur, demeurant et domiciliés à Paris (France). Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 02ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité TSOUBLOU et à l'Est par une rue de 20m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27890, déposée le 09-10-07, M. YOUNOUSSA Issa Mouribane, profession de Revendeur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 43ca, situé à Lomé Hédzranawoé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 21m, au Sud par le lot n° 1121, à l'Est par le lot n° 1110 et à l'Ouest par le lot n° 1108.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27891, déposée le 09-10-07, M. AKAKPO Ayité, profession de Sous Brigadier de Police, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 52ca, situé à Lomé Afiaro Totsi Gbonvé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbonvé et borné au Nord par une rue en projet de 16m, au Sud par les lots n° 900 et 902, à l'Est par le lot n° 901 et à l'Ouest par le lot n° 899.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27894, déposée le 10-10-07, M. TEPE Kokou, profession d'Ingénieur Informaticien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 05ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les Héritiers APENOU AMOUZOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27897, déposée le 11-10-07, M. MITCHIKPE Kokou Dosseh, profession d'Employé de Banque, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à Lomé Aflao Avédji, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avédji et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud et à l'Est par la propriété ABOFLAN et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27900, déposée le 11-10-07, Mme ATTIOGBE Lucia Thérèse, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 66ca, situé à Lomé Avépozo, préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GBONFOU Kossi et au Sud par une rue en projet de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27902, déposée le 11-10-07, M. AKAKPO Komi Tétévi, profession de Graveur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 83ca, situé à Lomé Attiéguou Rives du Zio, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Rives du Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité ADAYA AGBOSSOU et à l'Est par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27903, déposée le 11-10-07, M. AKAKPO Kossi Tétégan, profession de Graveur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 73ca, situé à Lomé Attiéguou Rives du Zio, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Rives du Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ADAYA AGBOSSOU et à l'Ouest par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27907, déposée le 15-10-07, M. AGBILA-DOGBE Dzifa Koku Seedzro, profession de Fonctionnaire, demeurant et domicilié à Lomé Hédzranawoé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 17ca, situé à Lomé Afiao Avédji (Wataklassou Kopé), préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wataklassou Kopé et borné au Nord et à l'Est par des rues en projet de 14m, au Sud par le lot n° 312 et à l'Ouest par le lot n° 316.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27910, déposée le 17-10-07, M. HONKOU Komlan Afanalé Akou, profession d'Inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé Bè. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10ha 04a 10ca, situé à Tsévié Dalavé Djévé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Djévé et borné au Nord par les propriétés AVOUSSOUGAH et MOME Adjignon, au Sud par la collectivité TOTO, à l'Est par la collectivité KELEY et à l'Ouest par la propriété AWOUMATSODO Togbi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27911, déposée le 17-10-07, M. HONKOU Komlan Afanalé Akou, profession d'Inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé Bè. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01ha 09a 39ca 40, situé à Lomé Sanguéra (Dangbessito), préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dangbessito et borné au Nord par la collectivité AGBAVON, au Sud par la collectivité BOSSO Danklo, à l'Est par la collectivité ATIGAN Kokou et EDOH Komachi et à l'Ouest par la propriété LABA Gbewopo et la collectivité VIZA Agbolété.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27913, déposée le 17-10-07, Mme AWESSO Prénam, profession d'Employée de Bureau, demeurant et domiciliée à Kara. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 93ca, situé à Kara quartier Tomdè Agnaram, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè Agnaram et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par la propriété ADOM, à l'Est par la propriété ADOM et à l'Ouest par la propriété BASSOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27914, déposée le 17-10-07, M. AWESSO Afeyidom, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République

togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 99ca, situé à Kara Tomdè Kpenkpeng Vew, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè Kpenkpeng Vew et borné au Nord par la propriété Fatini, au Sud par la propriété ALI Moni, à l'Est par une rue existante de 20m et à l'Ouest par la propriété N'ZONOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27919, déposée le 18-10-07, M. AYEDZE Kossi Adiavu, profession de Pasteur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 13ca, situé à Lomé Aflao Avédji, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avédji et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété GBONGLI et à l'Est par une rue de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27920, déposée le 18-10-07, M. HOUNSIHOU Koffi Avoulété, profession de Contrôleur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé Nukafu. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 61a 05ca, situé à Djagblé, préfecture du Zio, et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par quatre rues existantes de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27921, déposée le 18-10-07, M. EKEWOU Tata Kokouvi, profession d'Aviculteur, demeurant et domicilié à Lomé Bè Kpota. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 99ca, situé à Tsévié - Djagblé - Gbama - Kopé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Gbama - Kopé et borné au Nord par une rue existante de 12m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité Fiogan et à l'Est par AGBUI Dahossou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27922, déposée le 18-10-07, M. EKEWOU Tata Kokouvi, profession d'Aviculteur, demeurant et domicilié à Vogan. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise,

demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18a 01ca, situé à Tsévié - Djagblé - Gbama - Kopé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Gbama - Kopé et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité Fiogan, au Sud par une rue existante de 14m et à l'Est par une rue existante de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27923, déposée le 18-10-07, M. EKEWOU Tata Kokouvi, profession d'Aviculteur, demeurant et domicilié à Lomé Bè Kpota. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 18a 20ca, situé à Tsévié - Djagblé - Gbama - Kopé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Gbama - Kopé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité Fiogan et au Sud une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27924, déposée le 18-10-07, Me Ahamadou TAIROU, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 03ca, situé à Lomé Agoënyivé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue existante de 20m, au Sud et à l'Ouest par la propriété AGBAVON et à l'Est par un passage de 6m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. SEIDOU Mohaman Sani et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27925, déposée le 18-10-07, Me Ahamadou TAIROU, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à Lomé Agoënyivé Télèssou, préfecture du Golfe connu sous le nom de Télèssou et borné au Nord par une rue non dénommée de 28m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBODEKA.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. SEIDOU Mohaman Sani et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27926, déposée le 19-10-07, M. VOEDZO Koffi Mawuli, profession de greffier, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande

l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 67ca, situé à Lomé Sanguéra Amedenta, préfecture du Golfe connu sous le nom de Amedenta et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété Yelou et au Sud, par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27928, déposée le 19-10-07, Mlle YOUNOUSSA Souley Hamsatou, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 49ca, situé à Lomé ville Aguiar Komé commune de Lomé, connu sous le nom de Aguiar Komé et borné au Nord par un passage de 6m, au Sud par OSPISSE KOKO, à l'Est par Andréas Doh LABOUH et à l'Ouest par un passage de 7m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27930, déposée le 22-10-07, M. LETAABA Béhéma, profession de Magistrat, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08a 56ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une RA affectée, au Sud par une rue non dénommée de 20m, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par les lots n° 7 A et 7 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27934, déposée le 23-10-07, M. BARNABO Nampoukime, profession d'Officier des FAT, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 50ca, situé à Dapaong Worgou, préfecture de Tône, connu sous le nom de Worgou et borné au Nord par la propriété KOLANI, au Sud par les propriétés LAMBONE et Mme MOSSYAMBA, à l'Est par une rue non dénommée de 12m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27935, déposée le 23-10-07, Me AQUEREBURU-D'ALMEIDA, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit

jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08ha 23a 61ca, situé à Agou-Nyogbo, préfecture d'Agou, connu sous le nom de Djaketo et borné au Nord par la propriété YOKO EDOH, au Sud par la propriété KPODAR MADZE, à l'Est par les propriétés KOMEDJA Kossi Holiday et TOGBUI PEBI et à l'Ouest par la propriété AKOGO Komla Herman.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme GAKOTO Afi Mawouli épouse WOLFE et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27939, déposée le 24-10-07, Mlle KOUSSOUGBO Akouvi, profession d'Elève, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 21ca, situé à Lomé Aflao Amadahomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amadahomé et borné au Nord par l'axe de la voie de 50m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ZUTU TRALA.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. KOUSSOUGBO Frédéric Komla et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27940, déposée le 24-10-07, Me FOLI Kayi Emilienne, profession de Notaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Tokoin Hédzranawoé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par le lot 26 B, à l'Est par le lot n° 27 et à l'Ouest par le lot n° 25.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. AGBOBLI Kodjo Messan et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27946, déposée le 25-10-07, M. YOUNOUSSA Moussouré Zébril Bani, profession de Revendeur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 13a 44ca, situé à Lomé Agoènyivé (Dingblé), préfecture du Golfe connu sous le nom de Dingblé et borné au Nord par le lot n° 1402, au Sud par les lots n° 1397 et 1396, à l'Est par les lots n° 1400 et 1399 et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27947, déposée le 25-10-07, M. de SOUZA Kouawo Lolo, profession de Technicien en maintenance, demeurant et domicilié à Lomé Amoutivé Lom-Nava. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23a 95ca, situé à Lomé Aflao Yokoè Kopégan, préfecture du Golfe connu sous le nom de Yokoè Kopégan et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par une rue non dénommée de 30m, à l'Est par la collectivité Amouzou et à l'Ouest par une rue non dénommée de 30m et la collectivité AGBENOXEVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27948, déposée le 25-10-07, M. ASSOUMA Aboudou, profession de magistrat, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 35ha 44a 63ca, situé à Kpélé-Adéta Bodzè Agotowui, sous préfecture de Kpélé Akata connu sous le nom de Agotowui et borné au Nord et à l'Est par la propriété DAMESSI Kodzo, au Sud par la route Adéta Notsé de 20m et à l'Ouest par GBOKPA Kokou et AGBONE Yawo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27949, déposée le 25-10-07, M. ASSOUMA Aboudou, profession de magistrat, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03ha 00a 04ca, situé à Kpélé-Adéta Bodzè Agotowui, sous préfecture de Kpélé Akata connu sous le nom de Agotowui et borné au Nord par la propriété DAMESSI Kodzo, au Sud par la propriété AGBONE Yawo, à l'Est par la propriété ASSOUMA Aboudou et à l'Ouest par une rue de 10m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27950, déposée le 25-10-07, M. ASSOUMA Aboudou, profession de magistrat, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10ha 28a 91ca, situé à Kpélé-Adéta Medzè, sous préfecture de Kpélé Akata connu sous le nom de Agotowui et borné au Nord et à l'Est par la propriété DAMESSI Agbessi, au Sud par la propriété MABOU Finiki et à l'Ouest par la propriété Womedji Benoft.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27951, déposée le 26-10-07, M. PLASSI Komlavi Ganyo, profession de Menuisier à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé Nukafu. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 03ca, situé à Lomé Tokoin Nukafu, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 2, au Sud par le titre foncier n° 6364 RT, à l'Est par le TF 1420 et à l'Ouest par l'Avenue Jean Paul II de 28m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27956, déposée le 29-10-07, M. GANTCHEME Comlan, profession de Tapissier à la retraite, demeurant et domicilié à Agbata Agbavi. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 66ca, situé à Aného Kossi Agbavi, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité Messanh et au Sud par la route nationale n° 2 Lomé - Aného.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27957, déposée le 29-10-07, M. GANTCHEME Comlan, profession de Tapissier, demeurant et domicilié à Agbata. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 85ca, situé à Aného Agbata, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par trois rues existantes et au Sud par la propriété Midédji.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27958, déposée le 29-10-07, M. ZAKARI Abdel Azziz Traoré, profession de Professeur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04ha 51a 32ca, situé à Tsévié Assomé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Djogbé et borné au Nord, et au Sud par la collectivité Lankli, à l'Est par la collectivité Aziakpotsi et à l'Ouest par les propriétés Gbékou Komlan et Akolitsé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27962, déposée le 30-10-07, M. AWESSO Simwaba, profession de Juriste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 19ca, situé à Adjengré Kao, préfecture de Sotouboua, et borné au Nord par la propriété Awesso Takougnadi, au Sud à l'Est et à l'Ouest par la propriété Télou.)

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27963, déposée le 30-10-07, M. AWESSO Simwaba, profession de Juriste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 59ca, situé à Kara Pouda, préfecture de la Kozah, et borné au Nord par une rue existante de 14m, au Sud et à l'Ouest par la propriété Takpalé et à l'Est par la propriété AWESSO Kobiedema.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27964, déposée le 30-10-07, M. AWESSO Takougnadi, profession de Chargé de Programme au PNUD - Lomé, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08a 04ca, situé à Adjengré Kao, préfecture de Sotouboua, et borné au Nord par la route Adjengré Titigbé, au Sud par la propriété Awesso Simwaba, à l'Est et à l'Ouest par la propriété Télou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27965, déposée le 30-10-07, M. MENSAH Kokou Innocent, profession d'Entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékouakpoé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02ha 08a 82ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Kové et borné au Nord par la propriété Afanichao Yao, au Sud

par la collectivité Agbagnon, à l'Est par la propriété Issa Sama et à l'Ouest par la propriété N'sougan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27966, déposée le 30-10-07, M. LAWSON-MENSAH Laté Sèna, profession de Photo compositeur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 39a 78ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe connu sous le nom de Klémé Gakpodzi et borné au Nord par la propriété Fiti Ekpé, au Sud par la voie ferrée Lomé-Kpalimé, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par la propriété Adenyo Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27967, déposée le 30-10-07, M. LAWSON-MENSAH Laté Sèna, profession de Photo compositeur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17a 42ca, situé à Aného Glidji-Gbossouh Kondji, préfecture des Lacs, et borné au Nord par un passage de 8m, au Sud par le lot 629, à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par les lots 622, 623 et 626.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27969, déposée le 30-10-07, M. LAWSON-MENSAH Laté Sèna, profession de Photo compositeur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 74a 42ca, situé à Aného Avoudjigbé, préfecture des Lacs, et borné au Nord par Avoudjigbé Koffi, au Sud par Avoudjigbé Daniel, à l'Est par la propriété Sanvi Noël et à l'Ouest par Avoudjigbé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27970, déposée le 30-10-07, M. ALINON Komlan, profession d'Agent des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Agoényivé,

préfecture du Golfe connu sous le nom de Gbonvé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété Zogbetan Komlan et à l'Est par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27971, déposée le 30-10-07, M. AKPELI Mossoumbou, profession d'Officier de l'armée, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08a 52ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Camp FIR et borné au Nord par le lot 937, au Sud par une rue de 30m, à l'Est par une voie de 50m et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27972, déposée le 25-10-07, M. Wodou Dattéh Komla KOUWOUNOU, profession d'Opérateur Topographe, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03ha 06a 08ca, situé à Kévé Noépé, préfecture de l'Avé connu sous le nom de Koviémondzi et borné au Nord par la propriété Kouwounou Tété, au Sud par la route Kovié-Noépé, à l'Est par la collectivité Dégenou-Ahato et à l'Ouest par la collectivité Dégenou-Ahato.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Tété KOUWOUNOU et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27973, déposée le 25-10-07, M. KPONVI Kouévi Kossi, profession de Topographe, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09a 28ca, situé à Lomé Nyékonakpoé, Commune de Lomé, et borné au Nord par le Titre Foncier 2551 T.T, au Sud par la rue de Nyékonakpoé 14m, à l'Est par un lot sans numéro et à l'Ouest par la rue Pasteur BAETA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27974, déposée le 25-10-07, M. Koffi ADJAHOU, profession de Directeur d'Etablissement, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un

terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 12ca, situé à Lomé Agoényivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Humbi et borné au Nord par le lot 300, au Sud par une rue non dénommée de 20m, à l'Est par le lot 303 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27975, déposée le 26-10-07, M. NOUCHET Sekin Agbodji Kodjo, profession d'Informaticien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Tsévié Djagblé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Zovadji et borné au Nord par une rue existante de 12m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité Gbédjéha.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27976, déposée le 26-10-07, M. KOMLAN Yaovi, profession de Comptable, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Tsévié Djagblé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Zovadji et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité Gbédjéha et au Sud par une rue existante de 16m,

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27977, déposée le 26-10-07, Mme ADOTEVI Adoudé Agnès, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Tsévié Djagblé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Zovadji et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité Gbédjéha et au Sud par une rue existante de 16m,

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27978, déposée le 31-10-07, M. DEGBE Edoh, profession d'Agent commercial, demeurant à Hambourg et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise,

demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 30a 87ca, situé à Tsévié Davié, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Hantrolé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par trois rues en projet et à l'Ouest par la collectivité Djimoni.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

Suivant réquisition n° 27985, déposée le 06-11-07, M. JOHN-KOKOU Kodjo, profession d'Avocat à la cour, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 98ca, situé à Lomé Aflao-Maman N'Danida, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot 432, au Sud par une rue non dénommée de 20m, à l'Est par le Titre Foncier n° 23808 RT et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle OHIN Komlaba Fafa Sylvia et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

Suivant réquisition n° 27987, déposée le 06-11-07, M. WOTOGNON B. Logossou, profession de Géomètre Dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé Bè-Kpota. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 78ca, situé à Lomé Hédzranawoé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue en projet de 16m, au Sud par le lot 233, à l'Est par le lot 230 et à l'Ouest par les lots 228 - 229.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. AMEH Adjevi Toglo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27989, déposée le 06-11-07, M. BYILL CATARIA Lawrence Salem Jedidja, profession d'Administrateur Général des Eglises, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 81ca, situé à Lomé Aflao Amadahomé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'Est par la collectivité Agbénoko, au Sud par Kpomégbé Fofovi et à l'Ouest par KOMOU Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

Suivant réquisition n° 27994, déposée le 07-11-07, M. AKAKPOVI Dométo Jean-Claude, profession de Promoteur Artistique, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de

nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 28ca, situé à Lomé Kpogan, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité Toudji Lambou et à l'Est par la propriété Eklou Allah.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. AMEGNIKPO Augustin et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27999, déposée le 07-11-07, M. GALLY Comlanvi Adolphe, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24a 03ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè Gbomamé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par la propriété Koulewossi Adjowa, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par une rue de 20m et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28000 déposée le 07-11-07, M. BALOGOU Sani Mohamed, Profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits de Nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance 14a 99ca situé à Atakpamé, préfecture de l'Ogou, connu sous le nom de Agbonou et borné au Nord par une rue de 10m, au Sud par le lot 616, à l'Est par une rue de 12m et à l'Ouest par une zone protégée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28002, déposée le 07-11-07, M. FOLLY Antonin Kossi, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Atakpamé. Majeur non interdit jouissant de ses droits de Nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance 6a 18ca situé à Notsé, préfecture de Haho et borné au nord par la route Attitsohoé, au Sud par le lot 655, à l'Est par une rue en projet de 14m et à l'Ouest par le lot 653.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28004, déposée le 07-11-07, M. HALAOUI Momboza, profession d'Expert Comptable, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits de Nationalité Togolaise demande

l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 78a 34ca situé à Lomé Agoènyivé (Nord-Est de l'Etat Major), préfecture du Golfe et borné au nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par une rue non dénommée de 30m, à l'Est par un passage de 6m et à l'Ouest par une dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28005 déposée le 08-11-07, M. BARQUE Barry Moussa profession d'Ingénieur Hydraulicien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits de Nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 29a 11ca situé à Dapaong, préfecture de Tône connu sous le nom de Dalwak et borné au nord par la propriété Pokabigou Kandjiébe, au Sud par la propriété Gobike Toitre, à l'Est par Pokabizou Kandjébe et à l'Ouest par la route de Dapaong Dalwak.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. BARQUE Barry Laya et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28008, déposée le 08-11-07, Mme d'ALMEIDA Kokoè A., profession de Notaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissante de ses droits de Nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24a 12ca situé à Noépé Kpuipé, préfecture de l'Avé et borné au nord par une rue existante de 12m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité Dalia et à l'Est par une rue existence de 12m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. AKUITSE Kofi Maurice et Mme AKUITSE Akuélé Rose née d'ALMEIDA et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28012, déposée le 09-11-07, le Révérend Père FINI Edoh Mawuli, profession de Prêtre, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits de Nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 71ca situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, et borné au nord par le TF : 28106RT, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par le lot 6 et à l'Ouest par le lot 4.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28024, déposée le 13-11-07, Mme DOMINGO Aliya née ASSANI, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 98ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé Gblenkomégan, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gblenkomégan et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par l'école privée La Voie, à l'Est par une rue existante de 18m et à l'Ouest par la collectivité SOWOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28027, déposée le 14-11-07, Mme. COMLANGAN Ahlonkoba Akpéné, profession d'Assistante Sociale, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissante de ses droits de Nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10a 15ca situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe connu sous le nom de Vogomé et borné au Nord par les collectivités EFIO Klutsé et AGBANYOU Koudigbo, au Sud par une rue non dénommée de 20m, à l'Est par les propriétés EHON et GATHON ; propriété SOKPAH Kossi A. Joachim et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28028 déposée, le 14-11-07, M. DANSOU Kossi, profession d'Agent de Douanes demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits de Nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08a 25ca situé à Lomé Tokoin Hédzranawoé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par les lots n° 219 et 220, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par le lot n° 216 et à l'Ouest par le lot n° 214A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28030, déposée le 14 -11-07, Mme. BRUCE Ohiniba Aurore Félicité, profession de Coiffeuse, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits de Nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 86ca situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe et borné au nord par le lot n° 35, au Sud par les lots n° 36 bis et 38, à l'Est par le lot n° 37 et à l'Ouest par une rue en projet de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28037, déposée le 07-11-07, Me ADJA Morou, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits de Nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 19ca situé à Kara, préfecture de la Kozah connu sous le nom de Lama Feing et borné au nord par les lots n° 1358 et 1356, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par le lot n° 1359 et à l'Ouest par le lot n° 1355.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Me PELEI Tchilalo et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28038, déposée le 19-11-07, Me ADJA Morou, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 08ca, situé à Kara préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par les lots 140 et 142, à l'Est par le lot n° 146 et à l'Ouest par le lot n° 143.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Me PELEI Tchilalo et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28039, déposée le 19-11-07, Me ADJA Morou, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Kara préfecture de la Kozah connu sous le nom de Lama Feing et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ATAYI et au Sud par une rue existante de 28m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Me PELEI Tchilalo et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28040, déposée le 19-11-07, Mme DJRAMEDO Dédé, profession de Commerçante demeurant et domiciliée à Kpogan Agodéké. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 99ca, situé à Lomé Kpogan, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agodéké et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBAVITO et au Sud par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28041, déposée le 19-11-07, Mme ANADE Manguiliwé, profession d'Agent de Banque, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 64ca, situé à Lomé Sanguéra Vakpossito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Vakpossito et borné au Nord et à l'Est par la propriété AKOH Komlanvi, au Sud par une rue de 14m et à l'Ouest par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mme. ANADE Adabi Kidédéou Jeannette et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28049, déposée le 20-11-07, M. AHIALEY Kokouvi Yves, profession d'Inspecteur principal des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4a 50ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot 672, au Sud par une rue en projet de 14m, à l'Est par le lot n° 684 et à l'Ouest par le lot de 682.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28054, déposée le 22-11-07, M. ADOGNON S. Ekué, profession de Protocole, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Kélékou, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot de 222, au Sud par une rue projetée de 14m, à l'Est par le lot n° 217 et à l'Ouest par une rue projetée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28058, déposée le 23-11-07, M. WOTOGNON Bossou Logossou, profession de Géomètre, demeurant et domicilié à Lomé Bè Kpota Djifa. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 27a 35ca, situé à Lomé Adakpamé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par BEDJRA Djinégou, au Sud par AZIAFO Abah à l'Est par GAGBLA Kondo et à l'Ouest par BEDJRA Zikpi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. GOUDJO Agbodji Thomas et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28060, déposée le 23-11-07, M. AMETOWOYONA Kokouvi Léon, profession de Gestionnaire de Crédit (FUCEC-TOGO), demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13a 28ca, situé à Lomé Apédokoé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par la route nationale Lomé-Kpalimé, au Sud et à l'Est par la propriété Gué Henodji et à l'Ouest par une rue existante de 10m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28061, déposée le 23-11-07, Me JOHN-KOKOU J. Kodjo, profession d'Avocat à la Cour, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02ha 54a 88ca, situé à Tsévié Davié préfecture du Zio, connu sous le nom de Nologoé et borné au Nord par la collectivité HEDEDZI DZOKPE, au Sud par la collectivité AGBEVE AGBONOUTO, à l'Est par la route Adetikopé Tsivé et à l'Ouest par la propriété EDOH Paul.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme. AYIVI Brigitte Dodji Administratrice des biens de Feu AYIVI Mensah et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28064, déposée le 23-11-07, Mme ANKRAH Akouvi, profession de Cuisinière en retraite, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 53a 26ca, situé à Lomé Sanguéra Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Légbassito et borné au Nord par la collectivité AKPOZO et la propriété GUELE Kpadjra, au Sud par la collectivité DOVO, à l'Est par la collectivité AZAMATI et à l'ouest par la collectivité ADENYO Yawovi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28065, déposée le 26-11-07, M. KOUÉVI Folly profession de Comptable, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3ha 59a 92ca, situé à Aképé Aképédomonou, préfecture de l'Avé, connu

sous le nom de Aképédomonou et borné au Nord par la collectivité BEDZRA Nukuku, AGBOGBLEAMENOU Eklou, AZIAVI, au Sud par la collectivité AZIAVI, à l'Est par LABA Sowolo et à l'Ouest par la collectivité AGBAKA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28066, déposée le 27-11-07, Mme BABALIMA Bafolima Kounsima épouse TAKASSI Kikpa, profession d'Economiste Gestionnaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 01ca, situé à Tsévié Adetikopé Nonligoé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Nonligoé et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité SEKLE.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mme. BABALIMA Bakénéma et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28067, déposée le 27-11-07, Mme BABALIMA Bafolima Kounsima épouse TAKASSI-KIKPA, profession d'Economiste Gestionnaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13a 21ca, situé à Tsévié Adetikopé Nonligoé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Nonligoé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité SEKLE et à l'Est par la propriété MONKPLA Kodogoli et la propriété GBOGAN Atsoupe.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mme BABALIMA Bakénéma et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28068, déposée le 27-11-07, Mme BABALIMA Bafolima Kounsima épouse TAKASSI-KIKPA, profession d'Economiste Gestionnaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10a 58ca, situé à Tsévié Adetikopé Nonligoé, préfecture de la Zio, connu sous le nom de Nonligoé et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité SEKLE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28069, déposée le 27-11-07, M. DJIBOM Elotodé Akakpo, profession de Plombier, demeurant et domicilié à Lomé Baguida. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un

terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 91a 68ca, situé à Aklakou-Molokou Klévé, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Klévé et borné au Nord par la propriété ADJAVON Agounon et la propriété ADJEODA Sowassia, au Sud par les propriétés MISSIHOUN Anani et MISSIHOUN Koffi, à l'Est par la propriété ADJEODA Wivi et à l'Ouest par la propriété ADJAVON Agounon.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28070, déposée le 27-11-07, M. AYLARA Omoladou Karim profession de Commerçant demeurant et domicilié à Lomé Kégué. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4a 16ca, situé à Lomé Kégué, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 396, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par les lots n° 386 et 385 B et à l'Ouest par le lot n° 384.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28071, déposée le 28-11-07, M. YAMBA Malic, profession de Technicien Supérieur Géomètre, demeurant et domicilié à Kombonloaga. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24a 98ca, situé à Dapaong Nassablé, préfecture de Tône, connu sous le nom de Nassablé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété ASSIBI Wertember, au Sud par la route nationale n° 1 et à l'Est par une rue en projet de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28072, déposée le 28-11-07, M. EKLUBOKO Kodjovi Lodonou, profession de Magistrat, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2ha 14a 93ca, situé à Bagbé Kpodzi, préfecture de l'Avé et borné au Nord par la propriété Alex et la collectivité KUDESE, au Sud par la propriété EKPEXO Kodjo et à l'Ouest par la route nationale n° 5 Lomé-Kpalimé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28073, déposée le 28-11-07, M. SIKPA Komla Afatsawo, profession d'Ingénieur Agronome, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non

interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 87a 80ca, situé à Agoényiivé Nyamassi, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tomadjékpi et borné au Nord par la propriété ZANKLI et la propriété Agbétsafan Helou, au Sud par la propriété DOSSEH Azowoubo à l'Est par la propriété ZANKLI et à l'Ouest par la propriété DITSRI Wouaglana.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28074, déposée le 28-11-07, M. TCHAKPALLA Siyah-Sosso, profession d'Inspecteur des Impôts à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 29a 07ca, situé à Adéttikopé Amlan, préfecture du Zio, connu sous le nom de Amlan et borné au Nord par la collectivité BIDI Guénou, au Sud par la haute tension de la RNET à l'Est par la collectivité AKPAGLA et la propriété BOKO Koffi et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28075, déposée le 28-11-07, M. TCHAKPALLA Siyah-Sosso, profession d'Inspecteur des Impôts à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2ha 00a 16ca, situé à Adéttikopé Tsivé Kpéta, préfecture du Zio, connu sous le nom de Tsivé Kpéta et borné au Nord par la propriété ZOGLI Kodjo Gato et la collectivité ADJENOU, au Sud par la propriété HAMENOU Kossi Dédji, à l'Est par la propriété HAMENOU Kossi Dédji et à l'Ouest par la collectivité ADJENOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28076, déposée le 28-11-07, Mme TCHAMDJA Némé épouse TCHAKPALA, profession d'Institutrice, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4a 19ca, situé à Kara Lama Kolidé, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Lama Kolidé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AMAH et à l'Ouest par la route Kara Lama Kolidé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28078, déposée le 29-11-07, M. LENDE Issaka Kassime, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Cinkassé Pogyogo. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13a 54ca, situé à Cinkassé, préfecture de Tône, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord par une rue non dénommée de 10m, au Sud par la propriété KASSIME à l'Est par la propriété LENDE SALIFOU et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28079, déposée le 29-11-07, M. SETA Issaka, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Cinkassé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16a 35ca, situé à Dapaong Cinkassé, préfecture de Tône, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord par la propriété MAMADI Omorou, au Sud par un passage de 8m, à l'Est par la route de BOADE et à l'Ouest par une rue en projet de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28080, déposée le 29-11-07, M. AKAKPO Kokou Victor, profession de Géomètre, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Tamé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un Polygone irrégulier d'une contenance totale de 2a 98ca, situé à Lomé Kélégougan, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1935bis, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par le lot n° 1936 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28081 déposée le 29-11-07, M. AKAKPO Kokou Victor, profession de Géomètre, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Tamé, 915, rue Yakali. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Lomé Kélégougan, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 5, 1191 et 1192, au Sud par une rue de

14m, à l'Est par le lot n° 1185 et à l'Ouest par le lot n° 1183.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28083, déposée le 30-11-07, M. TSEVI Kodjo Setsoafia, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Danyi Apéyémé quartier Gnamégbé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 02ca, situé à Lomé Apédokoé (Gbomamé), préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbomamé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ADENYO Klouvi et au Sud par la collectivité DZOKO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28084, déposée le 30-11-07, M. AMOUSSOUGBO Messanh Sosthène, profession de Programmeur en Informatique, demeurant et domicilié à Lomé quartier Akodésséwa Kpota. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 92ca, situé à Lomé Akodésséwa Kpota, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Akodésséwa Kpota et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m, au Sud par le lot 1174 B, à l'Est par le lot n° 1173 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28085, déposée le 03-12-07, M. PANLA Kossi, profession de Douanier, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10a 95ca, situé à Lomé Agoenyivé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par une rue RAS, à l'Est par une rue RAS Affectée DU. DE 2817 et à l'Ouest par un domaine non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28086, déposée le 03-12-07, M. KAWELE Kezié, profession de Clerc d'Avocat demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une

contenance totale de 05a 44ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une RAS Affectée DU DE 2817, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par le lot n° 801 et à l'Ouest par une RAS.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28087, déposée le 03-12-07, M. DJADJAL Seydou, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Agoènyivé lotissement Gendarmerie, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Lotissement Gendarmerie et borné au Nord par le lot n° 550, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par les lots n° 553 et 554 et à l'Ouest par le lot n° 549.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28088, déposée le 03-12-07, M. DJADJAL Seydou, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Lotissement Gendarmerie et borné au Nord par le lot n° 542, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par le lot n° 545 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28089, déposée le 05-12-07, M. et Mme AKUE-MOEVI-KOZEY Adotévi Mawussey et ATTOH Tsofsovi, profession d'Employés d'hôtel, demeurant et domiciliés à Lomé. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3a 01ca, situé à Lomé Klikamé, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 41 et 40 C, au Sud et à l'Est par des rues de 16m et à l'Ouest par le lot n° 40A.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28090, déposée le 05-12-07, M. MOREIRA Komlan, profession de Médecin, demeurant et domicilié en RPB (Bénin) s/c M. AGBAVON Simon. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère

irrégulier d'une contenance totale de 18a 02ca, situé à Lomé Sanguéra Konhé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Konhé et borné au Nord par la propriété de Togbui Ameynyitor KODZOVI BAKPA, au Sud à l'Est et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28091, déposée le 05-12-07, Mlle MOREIRA Adjowavi Saratou profession d'Avocat stagiaire demeurant et domiciliée à Lomé s/c M. AGBAVON Simon. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 64ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud et à l'Est par la collectivité DANSOU et à l'Ouest par une rue de 12m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28092, déposée le 05-12-07, Mme MOREIRA Florence Odile Iméta-Maga Adjoavi, profession de Psychologue, demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin habitat s/c AGBAVON Simon. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 35ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité DANSOU, au Sud par la collectivité DANSOU et une rue de 14m et à l'Est par la collectivité DANSOU et une rue de 12m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28095, déposée le 06-12-07, M. MENSAH Lébéné Messan, profession d'Electronicien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8a 72ca, situé à Lomé Assivito, Kokétimé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kokétimé et borné au Nord par FRANTZ Mensah, au Sud par Jonh APALOO à l'Est par Boniface APALOO et à l'Ouest par une rue Bénissan de 12m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme APALOO Victoria Sedenko et M. APALOO Koku Albert et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28096, déposée le 10-12-07, M. AGBOLI Azaglo Agbèko Komlanvi, profession de Fonctionnaire d'ASECNA, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 15ca 84, situé à Lomé Aflao Wataklassou Kopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wataklassou Kopé et borné au Nord par le lot n° 732, au Sud par le lot n° 730, à l'Est par une rue de 28m et à l'Ouest par le lot n° 731B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28103, déposée le 11-12-07, M. AKAKPOVI Dométo Jean Claude, profession de Clerc de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AGBATA Allaglo, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Allaglo et borné au Nord par une rue de 6m, au Sud à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ALLAGLO.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. BOSSA Afanou et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28107, déposée le 12-12-07, M. DAVID Ayao Prosper, profession de Gynécologue, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca situé à Lomé cité OUA Lomé II Atchanté, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 156, au Sud par le lot n° 160 à l'Est par le lot n° 159 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28108, déposée le 12-12-07, M. ADZOYI K. Boniface Eli, profession de Géomètre, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 56ca, situé à Lomé Aflao Totsigan, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 1580, au Sud par une route Totsivi Gblinkomé de 21m à l'Est par le lot n° 1576 et à l'Ouest par le lot n° 1574.

Il déclare que ledit immeuble appartient à EKLOU Kokou Ethéo et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28112, déposée le 14-12-07, M. EHO Koffi Edoh, profession d'Ingénieur des Travaux Publics en retraite, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 95ca, situé à Lomé Sanguéra Sangnako Dalamé, préfecture de la Golfe, connu sous le nom de Sangnako Dalamé et borné au Nord par la propriété de Mme Agnès Akouvi JONHSON, au Sud et à l'Ouest par la collectivité HALO et à l'Est par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28113, déposée le 14-12-07, M. HOUMEY Kokouvi, profession d'Entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 93ca, situé à Elavagnon, préfecture de l'Amou, et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SETO Kodjo

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28114, déposée le 14-12-07, Mme AWOKOU Afi, profession d'Employée à la COOPEC, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Atakpamé Agbonou-Kpotamé, préfecture de l'Ogou, connu sous le nom de Agbonou-Kpotamé, et borné au Nord par le lot n° 329, au Sud par le lot n° 327, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par le lot n° 322

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28115, déposée le 14-12-07, M. HOUMEY Kokouvi, profession d'Entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 67ca, situé à Elavagnon, préfecture de l'Amou, et borné au Nord et à l'Est par la propriété SETO Kodjo, au Sud par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 10m

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28116, déposée le 14-12-07, M. HOUMEY Kokouvi, profession d'Entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 01ca, situé à Atakpamé, préfecture de l'Ogou, connu sous le nom de Avété Ayéleh-Copé et borné au Nord par une rue de 20m, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AYELEH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28117, déposée le 14-12-07, M. AOUISSI Lodé, profession de Vice-Président de la Délégation Spéciale, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2ha 27a 85ca, situé à Lomé Akodésséwa-Kpota, préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m, et à l'Est par une rue non dénommée de 19m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la municipalité de Lomé et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28118, déposée le 13-12-07, M. MATHE Messan, profession de Jurisconsulte, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Soted. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 58a 96ca, situé à Lomé Aflao Ségbé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ségbé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 16m, au Sud par une rue de 14m et à l'Est par la collectivité ADEKUADI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28119, déposée le 13-12-07, M. MATHE Messan, profession de Jurisconsulte, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Soted. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4a 61ca, situé à Lomé Aflao Amadahomé, préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par les Héritiers AGBADJI, et à l'Est par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28120, déposée le 13-12-07, M. MATHE Messan, profession de Jurisconsulte, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Soted. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un Polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 88ca, situé à Lomé Aflao Ségbé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ségbé et borné au Nord et au Sud par des rues de 14m, à l'Est par la collectivité ADEKUADI AKOUMANI et à l'Ouest par la collectivité AGBLEGAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28126, déposée le 18-12-07, M. AHEBLA Sanvi-Noël, profession d'Assistant Social, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Gbodjomé (Apougblé), préfecture des Lacs, connu sous le nom de Apougblé et borné au Nord par une rue 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ETOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28130, déposée le 20-12-07, Mme. DJOBOKOU Amélé et M. DJOBOKOU Koami, profession de Ménagère, demeurant et domiciliés à Lomé. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 21a 76ca, situé à Lomé Tokoin Wuiti, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par une rue de 22m, à l'Est par une rue de 20m et à l'Ouest par les TF6852RT et 12014RT.

Ils déclarent que ledit immeuble appartient aux héritiers DJOBOKOU Kodjovi J. Agboyibor et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28132, déposée le 20-12-07, M. AMOUZOU Kodjovi A. Richard, profession d'Informaticien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8a 28ca, situé à Lomé Agoényivé Logopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud et à l'Est par la propriété YELOU Kokoutsé et à l'Ouest par une rue de 14m et la propriété YELOU Kokoutsé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28133, déposée le 20-12-07, M. DOUMANOU Yao, profession de Propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 97ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 20m, au Sud par le lot 62 à l'Est par le lot n° 72 et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28139, déposée le 21-12-07, M. SANT'ANNA Mansourou, profession de Fonctionnaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 18a 03ca, situé à Lomé Attiégu, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Rives du Zio et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud à l'Est et à l'Ouest par la propriété Konou Ayikpé Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28140, déposée le 21-12-07, Mme. Sabine Séna Abla MENSAH épouse BOLOUVI, profession d'Attaché d'administration, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 565ha 16a 26ca, situé à Datcha Awoukou Kopé, préfecture de l'Ogou, connu sous le nom de Awoukou Kopé, et borné au Nord par les rivières Anaki et TALO, au Sud par la collectivité ASSOGBA KOKOTYA d'AGBEKODO, Afi Kopé et la route Awoukou kopé Atidjen et à l'Est par la collectivité DJOBO et la collectivité ASSOGBA KOKOTYA d'AGBEKODO et à l'Ouest par la collectivité ASSOGBA KOKOTYA d'AGBEKODO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28141, déposée le 21-12-07, M. ADJAMAGBO Komla Doké Amé, profession de propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7a 07ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zonoussimé et borné au Nord par une rue existante de 14m, au Sud par la propriété AKPATSOU, à l'Est par KOUDANOU et à l'Ouest par MAEDOH Akouah.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28142, déposée le 21-12-07, M. Badanam PATOKI, profession de Cadre de Banque, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2a 99ca, situé à Lomé Agoènyivé Logopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par le lot n° 714 à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot n° 713 bis

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28143, déposée le 21-12-07, M. SAM Essolakina, profession d'Officier des FAT, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 98ca, situé à Lomé Attiégu, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 189, au Sud par le lot n° 193 à l'Est par le lot n° 192 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28144, déposée le 21-12-07, M. d'ALMEIDA Ayité Fily, profession d'Economiste, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Hôpital. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a11ca, situé à Lomé Baguida Kpogan (Agbétiko), préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agbétiko et borné au Nord par la propriété Ayivi Folly, au Sud par la collectivité ALLAGLO, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par une rue de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28145, déposée le 21-12-07, M. SALAMI Fataou, profession d'Ingénieur Génie Sanitaire, demeurant et domicilié à Lomé Agoè Anomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 99ca, situé à Lomé Agoènyivé Lotissement Gendarmerie, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Lotissement gendarmerie et borné au Nord par le lot n° 536, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par les lots n° 539 et 540 et à l'Ouest par le lot n° 535.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28146, déposée le 21-12-07, M. SALAMI Fataou, profession d'Ingénieur Génie Sanitaire, demeurant et domicilié à Lomé Agoè Anomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 97ca, situé à Lomé Agoényivé lotissement gendarmerie, préfecture du Golfe, connu sous le nom de lotissement gendarmerie et borné au Nord par le lot n° 534, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par le lot n° 537 et à l'Ouest par le lot n° 533.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28147, déposée le 21-12-07, M. AYIVI Folly Ayaovi Démanya, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé Ablogamé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 19a 20ca, situé à Lomé Baguida Kpogan Agbétiko, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agbétiko et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par la propriété d'ALMEIDA Fili Ayité, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par une rue de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28151, déposée le 24-12-07, MM. DZAH Kossi Nutifafa et DZAH Kossi Mawuwopé Godwin, professions de Déclarant en Douanes et Dessinateur, demeurant et domiciliés à Lomé. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Lomé Tokoin Dogbéavou, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Abovey et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m, au Sud par le lot n° 166, à l'Est par les lots n° 170 et 169 et à l'Ouest par le lot n° 165.

Ils déclarent que ledit immeuble appartient à M. DZAH Akpalu Miwonovi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28152, déposée le 24-12-07, M. TCHIMBIANDJA Djidome Tambaté, profession de Boucher, demeurant et domicilié à Dapaong. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13a 72ca, situé à Dapaong Kpakoate, préfecture de Tône, connu sous le nom de Kpakoate et borné au Nord

par la propriété KOGNAN Kanlantei, au Sud par la propriété LAMBONI Banlénane, à l'Est par la propriété LAMBONI Banlénane et LAMBONI Monika et à l'Ouest par une rue en Projet de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28153, déposée le 24-12-07, M. KEBALU-MIZIU Banou Yasindé, profession d'Agent des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 25a 49ca, situé à Dapaong (Cinkassé), préfecture de Tône, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord par la propriété GANSAGO H., au Sud et à l'Ouest par la propriété DABOGO et à l'Est par une rue en projet de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28154, déposée le 26-12-07, M. TIGOUÉ Ahlonko, profession de Comptable, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 21ca, situé à Lomé Afiao Yokoé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Afiao Yokoé et borné au Nord par le lot n° 37, au Sud par le lot n° 41, à l'Est par le lot n° 40 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28158, déposée le 27-12-07, M. VIVO Kouassi Martin et Mme VIVO Ayovi Edith Née SODATONOU, profession de Commerçants, demeurant et domiciliés à Lomé. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8a 39ca, situé à Lomé Tokoin Hédzranawoé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au Nord par une rue non dénommée de 20m, au Sud par le lot n° 136, à l'Est par une ruelle de 8m et à l'Ouest par le lot n° 135.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28159, déposée le 27-12-07, M. AGBEGNINOU Sessouafio Attisso, sans profession, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République

togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 33a 01ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidogomé et borné au Nord et à l'Est par une rue non dénommée de 14m, au Sud par la route Adidogomé Yokoé et à l'Ouest par Sewonou Amewouho:

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28161 déposée le 27-12-07 M. ADAMOU Djibrila, profession de Revendeur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8a 01ca, situé à Lomé Togblékopé Zongo, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zongo et borné au Nord et à l'Est par ANTHONY K. William, au Sud et à l'Ouest par des rues existantes de 21m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28162, déposée le 27-12-07, M. ABDU BOUREIMA, profession de Revendeur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 90ca, situé à Lomé Togblékopé Zongo, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zongo et borné au Nord et à l'Ouest par ANTHONY K. William, au Sud par une rue existante de 16m et à l'Est par une rue existante de 24m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28165, déposée le 28-12-07, M. FIAWOO Koffi Messan, profession de Retraité, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 40a 07ca, situé à Lomé Aflao Sanguéra Sanyrako, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sanyrako et borné au Nord et à l'Est par la collectivité SHAKOU, au Sud par la collectivité KPODO et à l'Ouest par la collectivité GABA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28166, déposée le 28-12-07, M. FIAWOO Koffi Messan, profession de Retraité, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit

jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 01ca, situé à Lomé Aflao Avédji Soviépe, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Soviépe et borné au Nord par le lot n° 520, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par le lot n° 508 et à l'Ouest par le lot 506.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28167, déposée le 28-12-07, M. FIAWOO Koffi Messan, profession de Retraité, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16a 91ca situé à Lomé Sanguéra Sagnrako, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagnrako et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AZIATODZI Agbodinsi, au Sud et à l'Est par la propriété SHAKOU Ayao.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28168, déposée le 28-12-07, Me ANI Mehessa, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé 65, rue Aflao Gakli. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4a 29ca, situé à Lomé Tokoin Doumasséssé (Adéwui), préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adéwui et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par le boulevard de la Kara de 28m, à l'Est par la propriété TSISSE Djobo et à l'Ouest par la rue des balises de 16m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. AGBENDA Amana et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28172, déposée le 31-12-07, Mlle AJAVON Ayoko Améomé, profession d'Assistante Administrative, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 83ca, situé à Lomé Aflao Amadahomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amadahomé et borné au Nord par le lot n° 13, au Sud par le lot n° 17, à l'Est par le lot n° 16 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 28173 déposée le 26-12-07, Mme BAKERE Zaliatou, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 87ca, situé à Lomé Agoényivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Humbi et borné au Nord par une rue de 12m, au Sud par le lot n° 1404, à l'Est par la ligne de Haute Tension Lomé Bénin et à l'Ouest par le lot 1401.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 28175 déposée le 03-01-08, M. DJIRACKOR Aristide Louis Kwame, profession de Professeur d'Economie et de Gestion, demeurant et domicilié en France. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 84a 72ca, situé à Kpimé Séva, Préfecture de Kloti, connu sous le nom de Wumemodzi et borné au Nord et à l'Est par la propriété Atsu Koffi Etienne, au Sud par la propriété Aristide Louis Kwame DJIRACKOR et à l'Ouest par la route Kpalimé Atakpamé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 28176 déposée le 03-01-08, M. NABINE Gbandi, profession d'Agent des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 90ca, situé à Lomé Agoényivé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 859, au Sud par le lot 860 A, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot n° 857.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 28177 déposée le 03-01-08, Mme RAMANOU Biyémi Kafui Abiratu, profession d'Ingénieur commercial, demeurant et domiciliée à Abidjan. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 33ca, situé à Lomé Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agbélko et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par Fiobo Komlanvi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28179, déposée le 04-01-08, M. DOGON Komi Touri, profession de Propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 05ca, situé à Lomé Aflao Agbalépédogan, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot 1851, au Sud par le TF 17195RT, à l'Est par une rue non dénommée de 21m et à l'Ouest par le lot 1842.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28180, déposée le 04-01-08, M. TCHEGNON Komlan, profession de Directeur Général, demeurant et domicilié au Gabon. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 15ca, situé à Lomé Kpogan Agodéké, préfecture du Golfe, et borné au Nord et au Sud par la propriété Somissou, à l'Est par une rue existante de 16m et à l'Ouest par la propriété Guédzé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M.TCHEGNON Tchégnon Kékéli Ivane et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28181, déposée le 04-01-08, M. AGBESSI Kodjo Séna, profession de Comptable à la Direction Total, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 09ca, situé à Lomé Kélégougan, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dingblé et borné au Nord et à l'Est par la collectivité TCHINKUI, au Sud par une rue de 12m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28195, déposée le 08-01-08, M. EKUE-AKPA Kanyi, profession de Gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble Rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 90ca, situé à Lomé Agoényivé Logopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au Nord par une rue existante de 28m, au Sud, à l'Ouest par la collectivité HODOR DOFENYO et à l'Est par un passage de 6m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28196, déposée le 08-01-08, M. BROOHM Kuété, profession de Directeur d'auto-école, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Lomé Sanguéra (Klémé), préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klémé et borné au Nord par la collectivité ATTLA, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par la propriété DJAKAH et à l'Ouest par la propriété DJAKAH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28198, déposée le 08-01-08, Mme Dantien TCHINTCHIBIDJA profession de Consultante, demeurant et domiciliée à Washington. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 103ha 59a 52ca, situé à Assahoun Ando Zipké, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Ando Zikpé et borné au Nord par la collectivité DJILLA, au Sud par la collectivité ADO, à l'Est par la collectivité AZIDZO et à l'ouest par la collectivité DZOKPE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28199, déposée le 08-01-08, M. AHIALEY Mawuli Clément Kossi, profession de Directeur Général de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15ha 08a 29ca, situé à Tsévié Dalavé Hagblévo préfecture du Zio, connu sous le nom de Hagblévo et borné au Nord par la propriété SIMPARA, au Sud et à l'Est par la collectivité AGBO et à l'Ouest par une voie ferrée Lomé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société AMEXFIELD TOGO STEEL (ATS) sarl et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28200, déposée le 08-01-08, M. HALAOUI Mawakibé R.M. et Mme Mananitom AWADE épouse HALAOUI, profession d'Agent de Développement et Juriste, demeurant et domiciliés au Canada. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 11ca, situé à Lomé Agbalépédo, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agbalépédo et borné au Nord par les lots n° 1317 et 1318, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par le lot n° 304B et à l'Ouest par le lot n° 1303B.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28201, déposée le 09-01-08, Me BEATRICE AMENYAH, profession de Notaire demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 5a 55ca, situé à Lomé Sanguéra Assiko, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Assiko et borné au Nord par la collectivité GATOR, au Sud par la collectivité AGBASSALIKA, à l'Est par la collectivité KEGOU et à l'Ouest par AKAKY Méléboun.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. Kodjo S. M. BLAGOGEE et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28202, déposée le 09-01-08, Mme HALAOUI Naka née GNASSINGBE, profession de Cadre de Banque, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10a 09ca, situé à Lomé Agoényivé Fiové, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiové et borné au Nord par le lot n° 9bis, au Sud par le lot n° 11bis, à l'Est par le lot n° 10 et à l'Ouest par une voie rapide.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28204, déposée le 09-01-08, Mme ADIGOUN Bolasadé Oyébanké, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2a 86ca, situé à Lomé Agoényivé Assigomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Assigomé et borné au Nord par la propriété APEDO Kossi, au Sud par une rue existante de 20m, à l'Est par la propriété GNAVO AKodégla Komlan et à l'Ouest par la propriété GNAVO AKodégla Komlan.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28205, déposée le 09-01-08, M. DAGBOVIE Kwami Dansou Agbenyinou, profession de Cadre de Banque à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 86ca, situé à Tsévié Kpatéfi-Kpogbé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Kpatéfi-Kpogbé et borné au Nord par le lot

n° 21, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par une rue de 12m et à l'Ouest par le lot n° 22.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28207, déposée le 10-01-08, Révérend Père DJIDJI Djigbodji Elavanyo, profession de Prêtre Catholique Curé de Noépé, demeurant et domicilié à Noépé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 60ca, situé à Kévé Noépé Agblékpoé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Agblékpoé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 10m, au Sud par la propriété ADOUAKONOU AKAKPOVI B. et à l'Est par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28208, déposée le 10-01-08, M. MIGAN Koffi Justin, profession de Directeur de Société à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 63ca, situé à Lomé Hédzranawoé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 12m, au Sud par le lot n° 1635, à l'Est par le lot n° 1638 et à l'Ouest par le lot n° 1640.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28209, déposée le 10-01-08, Mme. ADETOU-TOKPA Akouvi profession d'Institutrice demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Tsévié Adétikopé Tsivé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Tsivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité ADJENOU et à l'Ouest par une rue de 18m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28211, déposée le 11-01-08, M. ADRAKE Komi Dzinyefa, profession de Pasteur demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2a 60ca, situé à Lomé Agoényivé Séminaire, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot

n° 49A, au Sud par le lot 46, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot n° 48.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28215, déposée le 14-01-08, Mme. ADJATI Amevi Agossi épouse AKAKPO, profession de Technicienne Supérieure Géomètre, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 98ca, situé à Notsé Gnagbohoun, préfecture de Haho et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AGBALADOME Kpodji.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. DEGBOE Kodjo et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28218, déposée le 15-01-08, M. NASSINI Tchaisso, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédogan. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 40a 34ca, situé à SOLA Kagbala, préfecture de la Binah et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud et à l'Ouest par deux rues de 12m chacune et à l'Est par la propriété Nassini.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28219, déposée le 14-01-08, M. MIRASSOU Jean Claude, profession de Gestionnaire, demeurant et domicilié à Abidjan (RCI). Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 65ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de La Détente et borné au Nord par une rue de 20m, au Sud par les lots n° 539B et 537, à l'Est par les lots n° 540 et 542 et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28220, déposée le 14-01-08, Mlle DANSOU Awovi Kafui Charlotte, profession d'Informaticienne, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 97ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de

Logopé et borné au Nord par les lots n° 286 et 287, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par le lot n° 288 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28223, déposée le 15-01-08, Mme NAMBOURI Barkis, profession de Propriétaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 01ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sanvi et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par la propriété Danssou Mikossodé et à l'Ouest par la propriété Danssou Mikossodé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28224, déposée le 15-01-08, M. LARE Malawé, profession d'Inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 31ha 18a 47ca, situé à Bafilo Adjoli Kiwaou, préfecture d'Assoli et borné au Nord par la propriété KOLOU Aboudou, au Sud par la propriété collectivité OURO-TOUDE, à l'Est par la rivière SARA et à l'Ouest par la propriété collectivité OURO-TOUDE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28225, déposée le 15-01-08, M. Folly GBOGBOE Messan, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Hédzranawoé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2a 97ca, situé à Lomé Tokoin Hédzranawoé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par le lot n° 1129 à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot n° 1130.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28226, déposée le 15-01-08, Mme. BOYODE Mazalo, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Atakpamé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain

ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 85ca, situé à Lomé Hédzranawoé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 68, au Sud par le lot n° 66 à l'Est par le lot n° 71 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à WAGENAER Erik Jean Maurice et BLAOUKINA Tchilalo et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28228, déposée le 17-01-08, Mme LASSEY Doélé épouse DADZIE, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé sanguéra Agblétikor, préfecture du Golfe, et borné au Nord, au sud et à l'Est par la propriété AHADJI-DRA et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28229, déposée le 17-01-08, Mme KETEGOU Séwona épouse GAVI, profession d'Employée de Commerce, demeurant et domiciliée en Amérique. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 36a 85ca, situé à Tsévié Djagblé Lébé, préfecture du Zio et borné au Nord par la collectivité DJADOU, au Sud par une rue non dénommée de 20m, à l'Est par une rue non dénommée de 20m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28230, déposée le 17-01-08, M. GAVI Yaovi, profession de Mécanicien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 87a 60ca, situé à Tsévié Lébé Abolave, préfecture du Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par une rue non dénommée de 20m, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28231, déposée le 17-01-08, Mme BARRY Hadyatou épouse DANTSEY, profession d'Ingénieur Agronome, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de

nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 01ca, situé à Lomé Sanguéra Agblélakor, préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'Est par la propriété AHADJI-DRA, au Sud par une rue de 14m et à l'Ouest par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28232, déposée le 17-01-08, M. AGBODJAN Sewa Délalom, profession d'Informaticien demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 99ca, situé à Lomé Sanguéra Agblélakor, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud et à l'Est par la propriété AHADJI-DRA et à l'Ouest par la propriété AHADJI-DRA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28233, déposée le 17-01-08, Mme LASSEY Doélé épouse DADZIE profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18a 00ca situé à Lomé Sanguéra Agblélakor préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AHADJI-DRA, au Sud par une rue de 14m et à l'Est par une rue de 20m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mme. LASSEY Sénam Doko épouse AKUE et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28234, déposée le 17-01-08, Mme. LASSEY Apolline Adrienne Adjélé, profession de Secrétaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeur non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 98ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agblélakor et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud et à l'Est par AHADJI-DRA et à l'Ouest par une rue.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28236, déposée le 18-01-08, M. JIAGGE Benedictus Kodjo, profession de Fonctionnaire à la retraite, demeurant et domicilié à Accra. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise

demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 82ca, situé à Lomé Adoboukomé (Zongo) commune de Lomé, connu sous le nom de Adoboukomé et borné au Nord par la rue de Brazza de 16m, au Sud par le lot sans numéro, à l'Est et à l'Ouest par des lots sans numéro.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. JIAGGE Walter et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28239, déposée le 18-01-08, Dr BABAAmivi Afefa., profession de Médecin, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 44ca, situé à Lomé Afiao Apédokoé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par un lot non numéroté, au Sud par le lot n° 70, à l'Est par le lot n° 71 et celui sans numéro et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28240, déposée le 18-01-08, Dr BABAAmivi Afefa., profession de Médecin, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02ha 07a 36ca, situé à Kévé, Préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Towou et borné au Nord par la route nationale n° 5 Kpalimé - Lomé, au Sud par la collectivité MATREVI, à l'Est par la collectivité KADE ADAROH et à l'Ouest par la collectivité MATREVI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28244, déposée le 21-01-08, M. AMOUZOU Abraham Adovi, profession de Gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 21ca, situé à Baguida Afanoukopé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 283, au Sud par une rue en projet de 20m, à l'Est par le lot n° 284 et à l'Ouest par le lot n° 280.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28249, déposée le 24-01-08, M. KADAI François, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses

droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 44ca, situé à Lomé Kpogan, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Yovo Kopé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par les héritiers YOVO et au Sud par une rue existante de 10m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28252, déposée le 24-01-08, M. KODJO Kossi, profession de Gardien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 29ca, situé à Lomé Baguida Adamavo, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 279, au Sud par une rue non dénommée de 12m, à l'Est par les lots n° 282 A et 283 A et à l'Ouest par le lot n° 281.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28253, déposée le 24-01-08, M. AMETEPE Anumu, profession de Commerçant, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé Baguida. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09a 01ca, situé à Agbodan-Kopé, Préfecture des Lacs, et borné au Nord et à l'Est par la propriété AGBODAN KODOWOU au Sud par la propriété SODJATI et la route nationale Lomé-Aného de 40m et à l'Ouest par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28254, déposée le 24-01-08, Mlle ABOTSI Amavi Enyonam, profession de Secrétaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 34ca, situé à Lomé Agbalépédogan, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par le lot n° 498, à l'Est par le lot n° 504 et à l'Ouest par le lot n° 506.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et aux copropriétaires M. ABOTSI Kossi Segbenyo, Mlle ABOTSI Adjoyo Kekeli, M. ABOTSI Koffi Venyo et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28255, déposée le 25-01-08, M. KPALETE Ahitsu Comlan Alexis, profession d'Administrateur civil à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé Doumassessé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 45a 33ca, situé à Zowlagan, Préfecture des Lacs, connu sous le nom de Sovivénou et borné au Nord par la propriété Hemazro Kouevi au Sud par les héritiers ATCHAKPA Kuévi à l'Est par la propriété KUEVI Elois et à l'Ouest par la propriété ADAMATASSA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28256, déposée le 25-01-08, M. SAMA Tchapou, profession de Militaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 95ca, situé à Agoényivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gendarmerie et borné au Nord par le lot n° 926, au Sud par les lots n° 923 et 922, à l'Est par le lot n° 925 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28257, déposée le 25-01-08, Me LODONOU Komlanvi Mathias, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 02ca, situé à Aného-Togokomé, Préfecture des Lacs, connu sous le nom de Togokomé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les héritiers N'KEKESSI.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme SATCHIVI Ayaovi Ayélé épouse GBIKPI et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28262, déposée le 28-01-08, M. d'ALMEIDA AMENYONA Aristide et Mme d'ALMEIDA Dela Ayabavi née AFAMBO, profession de Directeur de Société, demeurant et domiciliés à Lomé. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 63ca 89, situé à Lomé Kélégougan, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kélégougan et borné au Nord par une rue de 28m, au Sud par le lot n° 14, à l'Est par le lot n° 16 et à l'Ouest par les lots n° 11 et 12.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28263, déposée le 28-01-08, Mlle AMOUZOU Abra Mivassé, profession de Greffier, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à Lomé Sogbossito, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sogbossito et borné au Nord par une rue non dénommée de 28m, au Sud par la collectivité Toglo Nyavi, à l'Est par la collectivité TOGLO ADZELI et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28265, déposée le 29-01-08, M. BOTHON Akouété, profession de Frigoriste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 05ca, situé à Lomé Hédzranawoé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 49 bis, au Sud par une rue non dénommée de 20m, à l'Est par un passage de 6m et à l'Ouest par le lot n° 47.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28267, déposée le 30-01-08, M. DJONDO Koassi Anani et Mme ABOUGNIMA N'Ta épse DJONDO, profession de Propriétaires, demeurant et domiciliés à Lomé. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 72ca, situé à Lomé Aflao Agbalépédogan, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par les lots n° 1922 et 1926, au Sud par les lots n° 1920 et 1924, à l'Est par une rue de 20m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28268, déposée le 30-01-08, Mme KOUASSI Gnalyba Louise Georgette, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha59a 51ca, situé à Dalavé Ayeto I, Préfecture du Zio, et borné au Nord par

KOUASSI Adjoa Ahlimba Natacha, au Sud par la collectivité DZEBEME, à l'Est par WILSON Kallin et à l'Ouest par la ligne de la haute tension.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28269, déposée le 30-01-08, M. DUSSI Komlan, profession de Tailleur, demeurant et domicilié en France. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Agoè Nyivé Humbi, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Humbi et borné au Nord par le lot n° 161, au Sud par les lots n° 165 et 166, à l'Est par une rue de 12m et à l'Ouest par le lot n° 162.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28273, déposée le 01-02-08, M. ADASSOU Kpatcha, profession d'Enseignant au CNPP, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 04ca, situé à Lomé Aflao Avédji, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avédji et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité DJIMADO Kossi, au Sud par une rue existante de 20m et à l'Est par la route Agoényivé Adidogomé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28274, déposée le 01-02-08, M. ADASSOU Kpatcha, profession d'Enseignant au CNPP, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à Adétikopé Kpotavé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Kpotavé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud et à l'Est par la propriété HALLO Kouglénou. et à l'Ouest par la route Adétikopé Tonoukouti.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28275, déposée le 01-02-08, M. ADASSOU Kpatcha, profession d'Enseignant au CNPP, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance

totale de 03a 35ca, situé à Kara Chaminade, Préfecture de la Kozah, et borné au Nord par le lot n° 38, au Sud par le lot n° 42, à l'Est par le lot n° 40 B et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28277, déposée le 01-02-08, M. TCHAKPALA Sia Sosso, profession d'Inspecteur des Impôts à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 72a 12ca, situé à Sotouboua, Préfecture de Sotouboua, et borné au Nord par la propriété GNAMSOU, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la même propriété.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28280, déposée le 01-02-08, M. NOLITSE Kouassi Lolo, profession d'Analyste financier à la BOAD, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 42ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 5 bis, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par une réserve administrative spéciale (RAS) et à l'Ouest les lots n° 5 A et 5 B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28282, déposée le 04-02-08, Mme AZAMBO Kompi épouse KIDIFEMA, profession de Professeur de CEG, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 11ca, situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsi Cacavéli et borné au Nord par une rue non dénommée de 20m, au Sud par les lots n° 349 et 348, à l'Est par le lot n° 347 et à l'Ouest par le lot n° 345.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28283, déposée le 04-02-08, M. FUMEY Akovi Kokou, profession de Courtier, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance

totale de 06a 02ca, situé à Tokoin Hédzranawoé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 2697, au Sud par une rue de 14m à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par le lot n° 2686.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28285, déposée le 05-02-08, M. AGUESSY Koffi Marius, profession d'Economiste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 07ca, situé à Hédzranawoé, Préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue en projet de 16m, au Sud par le lot n° 799, à l'Est par le lot n° 807 et à l'Ouest par le lot n° 798.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. MENSAH Anani Nourredine et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28289, déposée le 05-02-08, M. TOVIAVE ASSILENOU Kodjo, profession de Directeur Commercial, demeurant et domicilié à Lomé Baguida. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 80a 06ca, situé à Djagblé Abolavé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Gavokopé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par une rue de 20m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. TOVIAVE ASSILENOU Kodjo et Mlle DAMASSOH Ezin Afiwa épouse TOVIAVE ASSILENOU et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28290, déposée le 05-02-08, M. TOVIAVE ASSILENOU Kodjo, profession de Directeur Commercial, demeurant et domicilié à Lomé Baguida. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 43a 45ca, situé à Djagblé Abolavé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Gavokopé et borné au Nord et à l'Ouest par une rue de 20m, au Sud et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. TOVIAVE ASSILENOU Kodjo et Mlle DAMASSOH Ezin Afiwa épouse TOVIAVE ASSILENOU et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28291, déposée le 05-02-08, M. TOVIAVE ASSILENOU Kodjo, profession de Directeur Commercial, demeurant et domicilié à Lomé Baguida.

Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 68a 07ca, situé à Djagblé Abolavé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Gavokopé et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14m, au Sud et à l'Ouest par des rues de 12m et de 20m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. TOVIAVE ASSILENOU Kodjo et Mlle DAMASSOH Ezin Afiwa épouse TOVIAVE ASSILENOU et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28292, déposée le 05-02-08, M. COMASHIE Koffi Aménouvéla, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01ha 23a 71ca, situé à Adetikopé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Akplomé et borné au Nord par la collectivité GAYISSA, au Sud par la propriété KOTOKOU Kodjovi, à l'Est par la propriété DEGBE Kodjo et à l'Ouest par la propriété GAYISSAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28294, déposée le 05-02-08, Mme TOKPLE Maman Djatougbe, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02ha 03a 51ca, situé à Dalavé Ayeto, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Dalavé Ayeto et borné au Nord par la propriété AGBODJE, au Sud par la propriété KOUASSI Adjoa Ahlimba Natacha, à l'Est par la propriété WILSON Kollin et à l'Ouest par la ligne de la haute tension de 52m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28295, déposée le 05-02-08, M. AMOUZOUVI Kpoyizoun Messanh Jacques, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02ha 06a 39ca, situé à Adetikopé, Préfecture du Zio, et borné au Nord par la propriété DJAHOSSOU Kodjo, au Sud par la propriété VLOE Ata, à l'Est par les propriétés BAGUIDJI Yao et DJAHOSSOU Kodjo et à l'Ouest par la propriété ADODO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28296, déposée le 05-02-08, M. KLOGO Yawo-Kouma, profession de Transitaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 02ca, situé à Lomé Aflao Apédokoé Gbomamé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbomamé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par AZIATO Xove et à l'Ouest par une rue de 24m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle KLOGO Marthe Raymonde Abla et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28298, déposée le 05-02-08, Mme LAWSON Anokovi épouse KUEVIAKUE, profession de Préparatrice en Pharmacie, demeurant et domiciliée à Lomé Kodomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Aflao Sagbado, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord par le lot n° 21, au Sud par le lot n° 25, à l'Est par la rue SEMEKONAWO et à l'Ouest par le lot n° 22.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28303, déposée le 06-02-08, Mme TCHAMDJA Némé épouse TCHAKPALA, profession d'Institutrice en retraite, demeurant et domiciliée à Lomé Agoényivé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 14a 75ca, situé à Kara Tomdè Site I, Préfecture de la Kozah, et borné au Nord par le lot n° 97, au Sud par le lot n° 103, à l'Est par les lots n° 100 et 103 et à l'Ouest par une rue nommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28304, déposée le 06-02-08, Mme TCHAMDJA Némé épouse TCHAKPALA, profession d'Institutrice en retraite, demeurant et domiciliée à Lomé Agoényivé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 64ca, situé à Kara Tomdè Site I, Préfecture de la Kozah, et borné au Nord par le lot n° 114, au Sud par les lots n° 117 et 118, à l'Est par la route Kara Lama Kolidè de 30m et à l'Ouest par le lot n° 115.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28306, déposée le 06-02-08, M. AGBELI Pascal, profession de Mécanicien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 10ca, situé à Bè Kpota, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dénouvime et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par le lot n° 451, à l'Est par le lot n° 433 et à l'Ouest par le lot n° 431.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28307, déposée le 06-02-08, Mme NAYO Afi Nafui Dzibodi, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Forever. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 65ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé Avédji, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidogomé Avédji et borné au Nord par les lots n° 1876 B et 1874 B, au Sud par le lot n° 1872, à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par le lot n° 1873.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28308, déposée le 06-02-08, M. KOUBEVI Koffi, profession d'Agent de Banque demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24a 66ca, situé à Lomé Aflao Akato-Viépe, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Akato-Viépe et borné au Nord par une rue existante de 14m, au Sud par la route SEGBE-AKATO-VIEPE, à l'Est par la collectivité DODZEAVUDZI VIDEKEY et à l'Ouest par la collectivité DODZEAVUDZI VIDEKEY.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28311, déposée le 07-02-08, Mme Aïda Edwige ESSAO, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15a 40ca, situé à Lomé Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Abovey et borné au Nord par les lots n° 274 et + 272, au Sud par la rue DJARIWA de 20m, à l'Est par le lot n° 270 et à l'Ouest par le lot n° 275.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux conjoints Nini Miranda ESSAO, Alaye ESSAO et Besseli Natacha ESSAO et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28312, déposée le 07-02-08, M. DJIBOM Elotode AKAKPO profession de Plombier, demeurant et domicilié à Biguida. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 01ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agokpanou et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité SAGBA Ekoué et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. TEKO Hodénu Kokou Bruno et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28318, déposée le 07-07-08, Mme JOHNSON AFLIMBA Lucie, profession de Propriétaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un Polygone irrégulier d'une contenance totale de 2a 50ca, situé à Lomé Baguida Plantation, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Plantation et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud et à l'Ouest par la propriété Hounnaméto AGBAVITO et à l'Est par une rue de 20m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28319, déposée le 07-02-08, M. KOLANI Gourdigou, profession d'Ingénieur Agronome, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3a 22ca, situé à Lomé Agoényivé Anomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anomé et borné au Nord par une rue non dénommée de 28m, au Sud et à l'Est par la propriété AZOLIDZI Dafolodé et à l'Ouest par un passage de 6m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28321, déposée le 08-02-08, M. de SOUZA Kwami Galley, profession d'Officier Supérieur des FAT, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 01ca, situé à Lomé Cité OUA 2000 Lomé II Atchanté, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par le lot n° 116, à l'Est par le lot n° 119 et à l'Ouest par le lot n° 115.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28322, déposée le 08-02-08, M. NYAKU Dotsé Albert, profession d'Inspecteur des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 88a 67ca, situé à Lomé Baguida (Avépozo), préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avépozo et borné au Nord par une rue non dénommée de 30m, au Sud par la collectivité KOMAHE MENSAH, à l'Est par une rue non dénommée de 12m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28324, déposée le 08-02-08, M. ASSALIH Kossi, profession d'Inspecteur du Trésor, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé Logopé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2a 09ca, situé à Lomé Agoényivé Logopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au Nord et à l'Ouest par le lot n° 808 bis A, au Sud par une rue non dénommée de 14m, et à l'Est par le lot n° 809 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28325, déposée le 08-02-08, M. TONAWAN Simlaba Kodjo, profession d'Employé à Togo gaz, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 01ca, situé à Lomé Agoényivé Démakpoé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpoé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par le lot n° 922, à l'Est par le lot n° 920 et à l'Ouest par le lot 921.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28327, déposée le 08-02-08, M. KEZIRE Ali Essofa, profession d'Ingénieur en Télécom, demeurant et domicilié en Italie. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02ha 72a 78ca, situé à Sokodé Tchalanidè, préfecture de Tchoudjo, connu sous le nom de Tchalanidè et borné au Nord par la collectivité Kpangalam, au Sud par la propriété de la collectivité Kpangalam, à l'Est par la ligne de la haute tension et à l'Ouest par la route Nationale n° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28328, déposée le 08-02-08, M. ASHIRU Lassissi Gbadéguesin, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Super Taco. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 99ca, situé à Lomé Kélégougan (Ali-Kopé), préfecture du Golfe, connu sous le nom de (Ali-Kopé) et borné au Nord par une voie express de 80m, au Sud par une rue de 20m, à l'Est par le lot n° 942 et à l'Ouest par le lot n° 944.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28330, déposée le 12-02-08, M. KANGNI Koessan Athanase, profession d'Assistant Médical, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à Lomé Afiao Akato-Démé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Akato-Démé et borné au Nord par une rue de 16, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DOUMEGNA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28331, déposée le 12-02-08, M. KANGNI Koessan et Mme SOUKOU Mévi Fifonsi, profession d'Assistant Médical et Commerçante, demeurant et domiciliés à Lomé. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Afiao Akato-Démé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Akato-Démé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBODJINSI Hadéta, au Sud par une rue existante de 14m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28332, déposée le 12-02-08, M. KANGNI Koessan Athanase et Mme AZIDOME Sewa Antoinette, profession d'Assistant Médical et Commerçante demeurant et domiciliés à Lomé. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 02ca, situé à Lomé Afiao Akato-Démé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Akato-Démé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KPODO, au Sud par une rue existante de 14m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28333, déposée le 12-02-08, M. KANGNI Koessan Athanase et Mme SOUKOU Mévi Fifonsi, profession d'Assistant Médical et Commerçante, demeurant et domiciliés à Lomé. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 01ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Akato-Démé et borné au Nord et à l'ouest par la propriété DOGBO, au Sud par une rue existante de 14m, et à l'Est par existante de 24m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28334, déposée le 12-02-08, M. HOTSIAKE Kodjo Agbessi, profession de Technicien municipal à la Gestion urbaine, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Adidogomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nanégbé et borné au Nord et à l'Est par la collectivité TENGUE, au Sud par une rue existante de 14m et à l'Ouest par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28336, déposée le 12-02-08, M. BOGRA Koumana Kpé, profession de Responsable d'ONG, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18a 64ca, situé à Niamtougou Koka, préfecture de Doufelgou, connu sous le nom de Djaganone et borné au Nord par la propriété BADAGOURMA, au Sud et à l'Est par la propriété BOGRABTE Détéma et à l'Ouest par une rue de 28m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28337, déposée le 12-02-08, M. AKLIKOKOU Agbéko Komlan, profession de Soudeur Ferrailleur, demeurant et domicilié à Lomé Bè Klikamé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de

Togomé et borné au Nord, à l'Est et à l'ouest par la collectivité ATOKO BANIBA et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28338, déposée le 12-02-08, M. MESSAN Koffi, profession de Comptable Agrée, demeurant et domicilié à Lomé Avédzi. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 11ca, situé à Lomé Aflao Avédji, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avédji et borné au Nord par une place publique, au Sud par la propriété AHIANOU Adetah, à l'Est par la collectivité EHON HLATAWOU et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28340, déposée le 13-02-08, Me BAMAZE Akilam, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord par le lot n° 2, au Sud par le lot n° 3B, à l'Est par une rue de 24m et à l'Ouest par deux lots sans numéro.

Il déclare que ledit immeuble appartient à OURO-AKONDO Tchaa Dizindé et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28360, déposée le 18-02-08, Me FOLI Kayi Emilienne, profession de Notaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02ha 72a 27ca, situé à Tsévié Mission Tové, préfecture du Zio connu sous le nom de Kognito et borné au Nord par les héritiers AKI-AGOU GATIGLO, au Sud par la propriété ADJIMA Toviégnikou et la collectivité KPOZOME, à l'Est par les héritiers AKLAGOU GATIGLO et à l'Ouest par la propriété EDODJI-AWOUNYO.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à la communauté des Pères CARMES DECHAUX et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28367, déposée le 20-02-08, Me POUWI L. E. Kossi, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale

de 03a 00ca, situé à Lomé Adakpamé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adakpamé et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la collectivité DADJIN et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à TCHITCHIRA Kodjo et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28368, déposée le 20-02-08, Me POUWI Léoudé-Eglou Kossi, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 28ca, situé à Lomé Bè-kpota Adidomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidomé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par la collectivité APENOU KEME, à l'Est par la collectivité HOUNKPE et à l'Ouest par la collectivité HOUNKPE.

Il déclare que ledit immeuble appartient à TCHITCHIRA Kodjo et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28369, déposée le 21-02-08, Mme ALEVI Afuakuma, profession de Directrice d'Etablissement, demeurant et domiciliée à Lomé Adidogomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2a 61ca situé à Lomé Agoényivé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Atsanvé Zogbé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ADROVI et au Sud par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28372, déposée le 21-02-08, M. MASSINA Palouki, profession de Conseiller juridique du Président de la République, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 99ca, situé à Kara quartier Kakou préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Kakou et borné au Nord par la propriété NDAMA, au Sud par la propriété MALAKA, à l'Est par la propriété PALA et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28377, déposée le 26-02-08, M. DEGBE Madétawoé, profession d'Inspecteur des Impôts, demeurant et domicilié à Agoényivé Logopé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti,

consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 75ca situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité AVOUME et à l'Ouest par la collectivité DZENYO Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28378, déposée le 26-02-08, M. DEGBE Madétawoé, profession d'Inspecteur des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé Logopé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 01ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par le lot n° 689, à l'Est par le lot n° 688 et à l'Ouest par le lot n° 687.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28383, déposée le 26-02-08, M. KOUDRI Kossivi, profession de Conseiller d'Orientation en retraite, demeurant et domicilié à Lomé Bè-Kpota. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 73a 16ca, situé à Momé Gbave Ahonlogoe, préfecture des Lacs connu sous le nom de Kpégbé et borné au Nord par les propriétés SEDAYA Agbodo et DEOKPO Koudéha, au Sud par la propriété KOUASSI Doubuikpo, à l'Est par la propriété KOUDRI Soglonde et KOUDRI Yao Prosper et à l'Ouest par la propriété DAKOU Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28384, déposée le 27-02-08, M. et Mme EKLOU Kokouvi GBADZI, profession de Déclarant en Douane, demeurant et domiciliés à Lomé Aflao Soviépe. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle irrégulier d'une contenance totale de 02a 40ca, situé à Lomé Aflao Soviépe, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Soviépe et borné au Nord par les lots n° 1299 et 1300, au Sud et à l'Ouest par une rue en projet de 14m et à l'Est par le lot n° 1293bis.

Ils déclarent que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28386, déposée le 27-02-08, Mme GALLEY Ayaovi Délali épouse LAWSON ZANKLI, profession d'Employée au Port Autonome de Lomé,

demeurant et domiciliée à Lomé Léo 2000. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Lomé Agoènyivé Téléssou Anomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Téléssou Anomé et borné au Nord et à l'Est par la propriété MENSAH Ako Emmanuel, au Sud par une rue de 6m et à l'Ouest par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28387, déposée le 27-02-08, M. SYMENOUEH Kwassi José, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 05ca, situé à Aného Yésuvito, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue non dénommée de 10m et un lot non dénommé, au Sud par la route nationale n° 2 de 30m, à l'Est et à l'Ouest par des lots non dénommés.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28388, déposée le 27-02-08, M. SANI Machoudi, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Kpalimé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 18a 02ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zitidji et borné au Nord par une rue, au Sud et à l'Ouest par la propriété ABAH Koba Kwami, à l'Est par la route nationale n° 1 Lomé Atakpamé de 70m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28389, déposée le 27-02-08, M. TSISSEGLO Komlan Edem, profession de Gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé Gblinkomégan. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 36a 02ca, situé à Lomé Aflao Ségbé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao Ségbé et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par la propriété AGBLEWONOU Kossivi à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28390, déposée le 27-02-08, Mme AFOH-TCHAOUTA Larba, profession d'Inspectrice des Douanes, demeurant et domiciliée à Togo 2000. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 12ca, situé à Lomé Attiégo Togo 2000, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Togo 2000 et borné au Nord par une rue en projet de 16m, au Sud par le lot n° 1114, à l'Est par le lot n° 1116 et à l'Ouest par le lot n° 1112.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28391, déposée le 27-02-08, Mme AFOH-TCHAOUTA Larba, profession d'Inspectrice des Douanes, demeurant et domiciliée à Togo 2000. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8a 19ca, situé à Lomé Attiégo Togo 2000, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Togo 2000 et borné au Nord et à l'Est par deux rues de 20m, au Sud par le lot n° 993 et à l'Ouest par le lot n° 995.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28392, déposée le 27-02-08, Mme DOBOU Enyonam, profession d'Analyste programmeur, demeurant et domiciliée à Agoènyivé Adidoadin. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 46ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par le lot n° 582, à l'Est par le lot n° 575 et à l'Ouest par le lot n° 573.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28403, déposée le 29-02-08, M. BAKOUSSAM Patawonkoum profession d'Employé de bureau (LONATO), demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13a 83ca, situé à Kara Tomé Tchintchinda, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tchintchinda et borné au Nord par la collectivité PELALOUNA, au Sud par une rue de 12m, à l'Est par les collectivités PELALOUNA et BAKOUSSAM et à l'Ouest par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28404, déposée le 04-03-08, Mme BANISSA Agoda Essokpem Philomène, profession d'Employée de Banque, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 48ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacavéli et borné au Nord et à l'Ouest par le lot n° 578A, au Sud par une rue de 12m et à l'Est par une rue de 10m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28405, déposée le 04-03-08, Me POUWI Léoudè Eglou Kossi profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 03ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Lavagno et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AZIAMADZI Amédzo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. METONOU Yao Déla et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28409, déposée le 04-03-08, Mme d'ALMEIDA Dédégan épouse SCHWARZ, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 14a 38ca, situé à Lomé Afiao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par les lots n° 2165, 2163, à l'Est par le lot n° 2160 et à l'Ouest par les lots n° 2166, 2167.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28420, déposée le 05-03-08, M. PANDAN Nassamou, profession d'Agent des Douanes, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 05ca, situé à Lomé Tokoin Hedzranawoé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 84, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par le lot n° 70 et à l'Ouest par le lot n° 69bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28435, déposée le 07-03-08, M. TRIMUA Eninam Massia Christian, profession d'Inspecteur Général Service de Sécurité, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 37ha 41a 94ca, situé à Amou-Oblo, préfecture d'Amou connu sous le nom de Kpalongo et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité IKPE ADI, au Sud par la route de Kpalongo de 20m et à l'Est par les collectivités AGAMEZO, LEGBASSI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28454, déposée le 12-03-08, M. IDOHOU A. Adodo, profession de Directeur d'Etablissement, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 39ca, situé à Lomé Tokoin Hedzranawoé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hedzranawoé et borné au Nord par une rue en projet de 14m, au Sud par le lot n° 330, à l'Est par le lot n° 337 B et à l'Ouest par une rue en projet de 16m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à IDOHOU Christine Aimée et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28439, déposée le 11-03-08, M. KADJOSSOU Bama Akouso, profession d'Agronome, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08a 87ca, situé à Kara-Feing, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Feing et borné au Nord par un passage de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité PAKA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28455, déposée le 12-03-08, Me ADJA Morou, profession de Notaire demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 38ca, situé à Kara Tomdè Kpenkpeng Few, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Kpenkpeng Few et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété KASSOUA et à l'Est par un passage de 20m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr TAWANA Koffi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28459, déposée le 12-03-08, M. ACOLATSE Koessi Pascal, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Sagbado. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 66ha 49a 78ca, situé à Glekopé, préfecture d'Agou, connu sous le nom de AGOKPUI TAGBA et borné au Nord par la collectivité TSATSOU, au Sud par les propriétés ADODO, JOHNSON et l'Eglise Méthodiste du Togo, à l'Est par la route Nationale n° 5 Lomé-Kpalimé de 40m et la propriété TYPAM et à l'Ouest par la propriété TCHA et la collectivité TSATOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28460, déposée le 12-03-08, M. MOTI Kokou profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 61ca 37, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbonvé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AKATO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28477, déposée le 17-03-08, Me POUWI Léoudé-Eglou Kossi, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14a 51ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au Nord par les lots n° 529A et 528A, au Sud par une ruelle de 6m, à l'Est par les lots n° 530B et 528A et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28532, déposée le 02-04-08, Mme NIBOMBE Choukouratou née PARAISO, profession de Comptable à la Direction Générale des Impôts, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 94ca 62, situé à Lomé

Togblékopé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud à l'Est et à l'Ouest par la propriété GAHON.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28535, déposée le 02-04-08, Révérende Soeur PLETOU Adzovi Mawusi, profession de Religieuse, demeurant et domiciliée à Lomé Bè. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01h 20a 24ca, situé à Tchaoudjo Kolowaré, préfecture de Tchaoudjo connu sous le nom de Kolowaré et borné au Nord par la route Nationale n° 14, au Sud par une rue du Dispensaire à l'Est par le Marché de Kolowaré et la collectivité de Kolowaré et à l'Ouest par la collectivité de Kolowaré.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux Sœurs de Notre Dame des Apôtres (NDA) et n'est à leurs connaissances, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28541, déposée le 02-04-08, M. NYAKU Dotsè Kodjo, profession d'Inspecteur des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé Adidoadin. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 89ca, situé à Lomé Baguida Miglasso Kopé, préfecture du Golfe, et connu sous le nom de Miglasso Kopé et borné au Nord par une rue de 20m, au Sud par Kokou AVOULETE, à l'Est par ZONWOUBO Dosseh, TF n° 6654 et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme KOUNAKEY Ayélé née ATTIWOTO et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28542, déposée le 02-04-08, M. ADJAKLY Afansinou et la Dame DAKLU Mimi Kayi, profession de retraités, demeurant et domiciliés à Lomé Soviépe. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09a 00ca, situé à Aného Aklakougan Djifa Kpota, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Djifa Kpota et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud et à l'Ouest par la propriété KITI Anani Koffi et à l'Est par une rue non dénommée de 10m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28545, déposée le 02-04-08, M. TOSSIM Potokoinzi, profession de Gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise

demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 99ca situé à Lomé Agoenyivé Kové, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kové et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité AKPLOTA et à l'Ouest par la propriété ALLADI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28546, déposée le 02-04-08, Mlle TCHENDIE M'maa Essozimna, profession de Secrétaire Bureautique, demeurant et domiciliée à Lomé Adidogomé Apédokoè. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 90ca situé à Lomé Aflao Apédokoè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apédokoè et borné au Nord et à l'Est par la collectivité AZIANYO TSIMESSE, au Sud par une rue de 24m et à l'Ouest par une rue de 14m

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28547, déposée le 02-04-07, M. ASSOGBA Messan Yawo, profession de Douanier à la Retraite, demeurant et domicilié à Lomé Bè Kpota. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 58ca, situé à Lomé Aflao Totsigan Adidoadin, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 684, au Sud par une rue projetée de 14m à l'Est par la route Totsi Adidoadin et à l'Ouest par le lot n° 685.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28548, déposée le 02-04-08, Révérende Soeur PLETOU Adzovi Mawusi, profession de Religieuse, demeurant et domiciliée à Lomé Bè. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 22a 14ca, situé à Sokodé Kolowaré, préfecture de Tchaoudjo connu sous le nom de Kolowaré et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité OURO AGOUDA.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux Soeurs de Notre Dame des Apôtres (NDA) et n'est à leurs connaissances, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28553, déposée le 03-04-08, M. GNAVO Kokou Amégnito, profession de Cultivateur, demeurant et domicilié à Zanguéra Danlimé. Majeur non

interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 46a 07ca, situé à Zanguéra Danlimé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Danlimé et borné au Nord par la propriété NYAMAKOU, au Sud par la propriété AMOU Attisso, à l'Est par les propriétés KOTO Kokou et AMOU Agbémavi et à l'Ouest par la propriété KOTO Kokou et la collectivité AGBESSI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28556, déposée le 04-04-08, Me AMENYAH, Notaire à Lomé, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03ha 00a 63ca, situé à Tsévié Dalavé, préfecture du Zio connu sous le nom de Doumé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AZOUGO et à l'Est par la collectivité AWOUDJA.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. ANANOU Yaovi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28557, déposée le 04-04-08, Me AMENYAH, profession de Notaire demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 19a 74ca, situé à Lomé Hédzranawoé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 20m, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par les lots n° 1554 et 78 et à l'Ouest par les lots 1552 et 1541.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. et Mme DOULAT Jean Christophe et Adjo BEDIAKOU son épouse et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28572, déposée le 10-04-08, M. ETROWONOU Kouami, profession de Déclarant en douanes, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 87ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè Gbomamé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbomamé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ATIKPO Kossivi et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28574, déposée le 10-04-08, Mme Koffi TESSIO Viwalé Etonam Sika, profession de Médecin Généraliste, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3a 42ca, situé à Lomé Aflao Agbalépégan, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par le lot n° 230B à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot n° 229.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28582, déposée le 10-04-08, M. MALOU Koboyo, profession de Médecin, demeurant et domicilié à Lomé Bê Klikamé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 01ca, situé à Tsévié Davié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Anyové et borné au Nord et à l'Est par la collectivité AHOLU, au Sud par une rue existante de 14m et à l'Ouest par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. MALOU Sourou Yegna et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28583, déposée le 14-04-08, M. LABARI Essoham Komlan, profession d'Ingénieur Géomètre, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 44ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture du Zio et borné au Nord par la route Nationale Lomé-Atakpamé, au Sud par la ligne de haute tension de 19m, à l'Est par la route Adétikopé-Djagblé de 20m et à l'Ouest par les Héritiers AMETEPE Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société ALLIANCE BIBLIQUE DU TOGO et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28591, déposée le 14-04-08, M. MAZIGUE Bilakimwé, profession d'Ingénieur en électromécanique, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 14ca, situé à Lomé Aflao Batomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsivi et borné au Nord par une rue de 12m, au Sud par le lot n° 1063, à l'Est par le lot n° 1072 et à l'Ouest par les lots n° 1070 A et 1071A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28603, déposée le 18-04-08, Mme TCHAKIN Akossiwa Angèle Trinita, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 91ca, situé à Lomé Aflao Amadahomé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une réserve Administrative, au Sud par une rue non dénommée de 16m à l'Est par les lots n° 955 et 953 et à l'Ouest par le lot n° 957.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28604, déposée le 23-04-08, M. EKPAYE Tchaa Yikpa, profession d'Inspecteur des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 81ca, situé à Lomé Agoényivé Gendarmerie, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gendarmerie et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par le lot n° 809, à l'Est par le lot n° 811 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28614, déposée le 21-04-08, M. AVOTOR Yao, profession de Géomètre, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 16a 85ca, situé à Lomé Aflao Gakli, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Djidjolé et borné au Nord par les lots n° 706 et 707, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par le lot 698 et à l'Ouest par le lot 695.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers AVOTOR Mivessomé et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28631, déposée le 25-04-08, Mme NYAMIKOU Eyram Irène, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 19a 34ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité KOUDAKPO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28632, déposée le 25-04-08, M. TEKAGBO Folly, profession d'Employé à la Texaco, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 74ca, situé à Lomé Bè Yao Kondji, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Yao Kondji et borné au Nord par une rue lagunaire de 20m, au Sud par les lots n° 9 et 4, à l'Est par le lot n° 3 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 10m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28633, déposée le 25-04-08, M. DJIBOM Laurent Frend, profession de Conseiller Technique, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 99ca, situé à Lomé Baguida Avépozo, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avépozo et borné au Nord par le lot n° 9, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par le lot n° 12 et à l'Ouest par une rue de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28636, déposée le 25-04-08, Mme ABALO Afi Awasuaboè, profession d'Etudiante, demeurant et domiciliée à Lomé Adidogomé Apédokoè. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 05ca, situé à Lomé Agbalépégan, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 24m, au Sud par les lots n° 455 et 456, à l'Est par les lots n° 464B, 465 et 466A et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28637, déposée le 25-04-08, Mlle BADAKOU Afi Madjé Novisi, profession d'Etudiante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une

contenance totale de 6a 78ca, situé à Lomé Aflao Maman N'danida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Maman N'danida et borné au Nord par le lot n° 128A, au Sud par le lot n° 124, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot n° 126.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28653, déposée le 29-04-08, M. AMEWOU – EKUE-ADJOKA Ekué Mawulé Aimé, profession d'Inspecteur du Trésor, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé Assiyéyé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 58ca, situé à Aného Glidji, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue non dénommée de 20m, au Sud par le lot 83, à l'Est par le lot 81 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28660, déposée le 06-05-08, M. ALAFIA Kwami, profession d'Agent des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à Lomé Agoènyivé Sorad, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot 399B, au Sud par le lot n° 401, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot 398.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 28661, déposée le 06-05-08, M. AMINDJI Sénou Kossi, profession de Hôtelier, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2ha 07a 50ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par la collectivité GBLAGADE, au Sud par SINO Kodjovi, à l'Est par la collectivité AZIADEKE et à l'Ouest par AFAGNALE Dovi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de la propriété foncière
Ingrid A. AWADE